



**LES XVI<sup>es</sup> JEUX OLYMPIQUES**  
**D'HIVER D'ALBERTVILLE**  
**ET DE LA SAVOIE**

**Dossier de presse**

**8 au 23 février 1992**



Service Presse du COJO :

Fabienne Benoit/Claudie Blanc/Jean-Marc Eysseric/Anne Quantin

Bureau des Informations :  
Centre Principal de Presse (CPP)  
La Léchère  
Tel. : 04 79 46 22 15

Documentation/Photothèque  
Centre Principal de Presse (CPP)  
La Léchère  
Tel. : 04 79 46 20 60

Infos pratiques  
Infos dernières

3615 COJO 92  
INFO ' 92

# SOMMAIRE

- Avant-propos p. 4
  
- Les emblèmes des Jeux p. 5
  
- Les dates-clés de la candidature et de la préparation des Jeux p. 7
  
- Le théâtre des Jeux p. 10
  - La Savoie olympique p. 11
  - Le site olympique p. 12
  - Les équipements olympiques p. 13
  - Les jeux et l'environnement p. 43
  - Les stations météorologiques p. 44
  
- Les acteurs des Jeux p. 45
  - Les CNO p. 46
  - Le COJO p. 47
  - Biographies p. 50
  - La Délégation Interministérielle aux Jeux olympiques p. 51
  - Les volontaires « Équipe 92 » p. 52
  - Les forces de sécurité/l'organisation médicale p. 53
  - Les partenaires économiques p. 55
  
- Le budget des jeux p. 60
  
- Les médailles des jeux p. 61
  - Les médailles olympiques p. 62
  - Les podiums olympiques p. 62
  - Les remises de médailles p. 62

## **BIENVENUE AUX XVIes JEUX OLYMPIQUES D'HIVER !**

Accueillir un jour les Jeux olympiques d'hiver dans le plus vaste domaine skiable du monde est une idée qui s'imposait naturellement aux savoyards depuis longtemps.

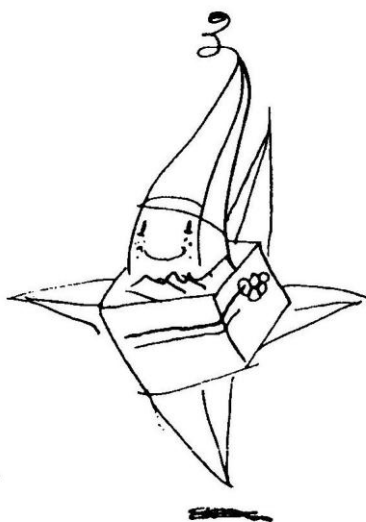
Ici en Savoie, sports d'hiver, loisirs et compétitions, sont une tradition centenaire, un mode de vie, et plus encore un état d'esprit...

Ce grand projet, décidé en 1981, fut retenu par le Comité International Olympique, le 17 octobre 1986.

La Savoie a aujourd'hui le privilège d'accueillir, à l'occasion des XVIes Jeux olympiques d'hiver, 2300 athlètes issus d'une soixantaine de nations, 7000 journalistes et techniciens des médias, toute la famille olympique (environ 40 000 personnes) et des milliers de visiteurs.

C'est une joie immense pour tous ceux qui auront participé à la création, à la construction, à la réalisation de cet événement extraordinaire : l'État, la région, les collectivités locales, les plus grandes entreprises françaises et quelques 8000 volontaires rassemblés autour du Comité d'Organisation (COJO).

Le souhait du COJO est désormais d'offrir pendant seize jours, du 8 au 23 février 1992, la plus belle fête du sport dans un cadre authentique : la montagne, et de partager avec ses invités et les millions de spectateurs et téléspectateurs du monde entier des instants inoubliables.





## LES EMBLEMES DES JEUX



### Le logo

Il évoque les sports de glisse et la France par ses couleurs ainsi que l'esprit olympique avec la flamme inspirée de la Croix de Savoie et les anneaux olympiques. Il est constitué de 3 éléments indissociables: un symbole, la flamme; une mention "Albertville 92"; les anneaux olympiques.

Ces éléments constituent 3 marques qui ont respectivement fait l'objet de dépôts à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Seuls les partenaires du COJO (communes olympiques, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général de Savoie, et partenaires économiques) ont la possibilité d'utiliser ce logo dans les conditions précisées par un protocole signé entre le COJO et chacun d'entre eux.

### La mascotte

Élément important de l'identité visuelle des Jeux, sa création est articulée autour des thèmes fidèles à l'esprit et au style graphique des Jeux d'Albertville.

Son créateur, Philippe Mairesse, a principalement destiné ce petit lutin chaleureux et sympathique aux enfants. De conception originale et ludique, la mascotte renvoie au domaine du rêve et de l'imagination à travers sa forme inspirée d'une étoile. "Magique" est son nom.



**LES DATES-CLES DE LA  
CANDIDATURE ET DE LA  
PRÉPARATION DES JEUX**

# LES DATES-CLES DE LA CANDIDATURE ET DE LA PRÉPARATION DES JEUX

- 5 décembre 1981** Jean-Claude Killy et Michel Barnier décident de lancer la candidature de la Savoie aux Jeux olympiques de 1992.
- 26 janvier 1983** Annonce officielle de la candidature et dépôt du dossier auprès du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français).
- 27 avril 1984** Création du Comité de Candidature d'Albertville aux Jeux olympiques d'hiver. Michel Barnier est élu Président, Jean-Claude Killy, Vice-Président.
- 6 septembre 1984** François Mitterrand, Président de la République Française, apporte son soutien à la candidature d'Albertville.
- 3 – 6 juin 1985** Première présentation officielle de la candidature d'Albertville dans le cadre de la 90<sup>e</sup> Session du CIO à Berlin-Est.
- 10 avril 1986** Jacques Chirac, Premier ministre, reçoit Michel Barnier, Jean-Claude Killy, Henry Dujol et Charles Béraudier (Président du Conseil Régional Rhône-Alpes) venus lui remettre le dossier officiel.
- 17 octobre 1986** Au cinquième tour de scrutin, par 51 voix contre 25 à Sofia (Bulgarie) et 9 à Falun (Suède), le Comité International Olympique, réuni en session à Lausanne, décide d'attribuer les XVI<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver à Albertville et à la Savoie. 4 autres villes étaient candidates: Anchorage ( U.S.A), Berchtesgaden ( R.F.A), Cortina d'Ampezzo (Italie), Lillehammer (Norvège).
- 24 février 1987** Assemblée Générale Constitutive au siège du CNOSF du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie (COJO). Michel Barnier est élu Président du Conseil d'Administration.
- 4 mars 1987** Création d'une mission d'assistance et de coordination financière du Ministère de l'Economie et des Finances. Dirigée par Claude Villain, cette mission est chargée d'établir un budget prévisionnel des Jeux.
- 3 juin 1987** Inauguration par le président du CIO, Juan-Antonio Samaranch, du siège du COJO à Albertville et première Assemblée Générale du COJO.
- 17 octobre 1987** Création de l'Association "Savoie 92".
- 25 novembre 1987** Signature entre l'Etat, le département de la Savoie et le COJO, d'un protocole d'accord sur le financement des Jeux d'hiver. Le montant global du budget prévisionnel est de 3,176 milliards de francs.

- 30 mars 1988** Assemblée Générale extraordinaire du COJO notamment Jean-Claude Killy et Michel Barnier, Présidents du COJO.
- 3 mai 1988** Nomination de Jean-Albert Corrand en qualité de Directeur Général en remplacement de Claude Villain.
- 24 mai 1988** Premier contrat avec une chaîne de télévision. CBS obtient pour 243 millions de dollars, l'exclusivité, pour les Etats-Unis, des droits de retransmission des Jeux olympiques d'hiver de 1992.
- 5 juillet 1988** Lancement de la 1ère phase du programme "Jeunesse du Monde- France 92".
- 20 juillet 1988** Désignation de Jean Glavany en qualité de Délégué Interministériel aux Jeux olympiques d'hiver de 1992.
- 8 septembre 1988** Présentation des deux premiers partenaires des Jeux olympiques, IBM France et le Crédit Lyonnais et annonce de la création du Club Coubertin 92.
- 9 décembre 1988** La Commission Exécutive du CIO, réunie à Vienne, décide l'inscription des trois nouvelles épreuves au programme des Jeux: le biathlon féminin, l'épreuve des bosses en ski artistique et le patinage de vitesse sur piste courte ("short track").
- 30 décembre 1988** Le Groupement Public "A2-FR3-Radio France", baptisé ORTO 92, est retenu comme radiodiffuseur hôte pour le prix de 280 millions de Francs.
- 19 mars 1989** Présentation des deux premiers Fournisseurs Officiels des Jeux: Générale Sucrière et K-Way International.
- 1<sup>er</sup> juin 1989** Inauguration du nouveau siège du COJO par le Président de la République, François Mitterrand en présence du Président du CIO, Juan-Antonio Samaranch et présentation de la mascotte.
- 21 septembre 1989** Présentation du programme des Monnaies olympiques en présence de Patrice Cahart, Directeur de la Monnaie de Paris.
- 9 décembre 1989** Lancement du programme de mécénat sportif du Club Coubertin.
- 13 décembre 1989** Signature d'un protocole d'accord portant sur l'accueil des personnes handicapées aux Jeux d'hiver de 1992 par Michel Gillibert, Secrétaire d'Etat chargé des handicapés et des accidentés de la vie, Jean Glavany, Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques, Jean-Claude Killy et Michel Barnier.
- 17 janvier 1990** Présentation devant l'Assemblée Générale du COJO du budget prévisionnel actualisé des Jeux qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 3,998 milliards de Francs.
- 23 février 1990** Visite de Michel Rocard, Premier Ministre.
- 24 – 27 mars 1990** Trophée Coubertin, Arc 1800 et inauguration de la piste de ski de vitesse.
- 29 – 30 avril 1990** Réunion de la Commission de Coordination du CIO à Méribel en présence de Juan-Antonio Samaranch.



- 1<sup>er</sup> juin 1990** Présentation du Festival Olympique des Arts.
- 4 mai 1990** Ouverture à Albertville de la Maison des Jeux olympiques, espace d'accueil, d'information et d'exposition.
- 8 juillet 1990** Inauguration de la patinoire de Pralognan-la-Vanoise (curling).
- 25 septembre 1990** Annonce officiel du Parcours de la Flamme Olympique par La Poste à La Grande Arche, en présence de Paul Quilès, Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, Jean-Claude Killy et Michel Barnier.
- 28 septembre 1990** Nouvelle actualisation du budget général de Jeux qui s'élève (en dépenses et en recettes) à 3,935 milliards de Francs.
- 13 novembre 1990** Philippe Decouflé est retenu pour assurer la mise en scène des cérémonies d'ouverture et de clôture.
- 6 décembre 1990** Inauguration du stade de ski artistique de Tignes.
- 18 décembre 1990** Lancement du programme officiel de la billetterie des Jeux (JO Pass).
- 23 janvier 1991** Inauguration du "Train Club Coubertin".
- 7 février 1991** Présentation de l'affiche officielle des Jeux.
- 13 mars 1991** Lancement de la mallette pédagogique "Ecolympique".
- 22 avril 1991** Signature de la convention Etat-COJO sur la sécurité des Jeux, par Philippe Marchand, Ministre de l'Intérieur et Jean-Albert Corrand, en présence de Michel Barnier et Jean-Claude Killy.
- 30 avril 1991** Nouvelle actualisation du budget général des Jeux, qui s'élève (en dépenses et en recettes) à 3,947 milliards de Francs.
- 30 mai 1991** Lancement de la 2<sup>ème</sup> phase du programme de la billetterie des Jeux (ventes à l'unité.).
- 23 juillet 1991** Signature de la convention Défense-COJO sur la sécurité des Jeux, par Jacques Mellick, Secrétaire d'État à la Défense et Jean-Albert Corrand, en présence de Michel Barnier et Jean-Claude Killy.
- 8 octobre 1991** Lancement officiel du Festival olympique des Arts
- 24 octobre 1991** Présentation des médailles olympiques créés par la Société Lalique.
- 4 novembre 1991** Présentation du plan de circulation des Jeux olympiques par Jacques Lambert, Préfet de Savoie, Jean-Claude Killy et Michel Barnier.
- 24 novembre 1991** "Équipe 92: La journée": rassemblement de 8000 volontaires à la Halle Tony Garnier à Lyon.
- 8 décembre 1991** Journée portes ouvertes sur l'ensemble des sites olympiques.
- 14 décembre 1991** Arrivée de la flamme olympique à Paris.
- 25 janvier 1991** Ouverture des villages olympiques de Bride-les-Bains et Les Saisies.
- 1-6 février 1992** Commission exécutive du CIO, 98<sup>e</sup> session du CIO et des XVIes Jeux olympiques d'hiver.



## LE THEATRE DES JEUX

	N° tel Office tourisme	Centrale de réservation	Alt. mini	Alt. maxi	List. hôtellerie	Total lits	Nbre Rem. Méc.	Km pistes	Km pistes fond
Les Arcs	79 41 55 45	43 22 43 32	1600	3326	3718	25000	79	101	15
Courchevel	79 08 00 29	79 08 00 29	1100	2700	6000	32435	67	92	50
Les Menuires	79 00 73 00	79 00 79 79	1800	2850	1650	22000	54	62	28
Méribel	79 08 60 01	79 00 50 00	1450	2910	2200	28000	49	65	33
La Plagne	79 09 79 79	79 09 79 79	1250	3250	1200	45000	111	116	89
Pralognan	79 08 71 68	79 08 73 22	1410	2360	1160	7900	14	20	25
Les Saisies	79 38 90 30	79 38 38 62	1600	1950	650	8500	24	21	90
Tignes	79 06 15 55	79 06 35 60	1550	3650	1200	30000	52	61	16
Val d'Isère	79 06 10 83	79 06 18 90	1850	3550	2692	22163	50	67	15

# SAVOIE OLYMPIQUE

La Savoie est la dernière province réunie en 1860 à l'État Français, après avoir été pendant huit siècles – entre 1034 et 1860 – sous la domination de la plus ancienne Maison Souveraine d'Europe, la Maison de Savoie, dont les possessions s'étendaient sur un vaste état indépendant à cheval sur les Alpes.

De l'évolution historique originale de cette région située au carrefour du monde germanique et du monde latin, découlent une réelle originalité et le souci de ses habitants de lui préserver son identité.

Massifs imposants entaillés par de profondes vallées, allant au cœur des montagnes, cols fréquentés depuis la protohistoire, la Savoie est une région montagnarde de tradition, qui connut deux grandes révolutions économiques depuis son annexion à la France : la découverte et l'exploitation de la houille blanche à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, puis l'explosion du tourisme hivernal lié à l'essor des sports d'hiver. Ces deux phénomènes ont permis à la Savoie de sortir de sa vocation de région agricole qu'un intense exode rural menaçait.

Aujourd'hui, le maintien de l'agriculture, le développement touristique et industriel sont les trois pôles de l'équilibre économique de la Savoie.

Elle a su doter d'une industrie moderne, dynamique et diversifiée constituée aussi bien d'entreprises dépendant de grands groupes nationaux ou internationaux que de PMI locales dynamiques implantées sur les marchés nationaux et internationaux.

Un parc de haute technologie – Savoie Technolac – a été installé près du Lac du Bourget et de l'aéroport ( 1 h de Paris ). Il réunit les plus prestigieux centres de recherche et de nombreuses grandes écoles et universités à proximité des grandes métropoles européenne.

Mais, avant tout, la Savoie est célèbre pour la beauté de ses paysages, l'étendue de ses domaines skiables et la qualité de leurs infrastructures.

Le site olympique intègre à lui seul, des espaces skiables de notoriété internationale, comme Les 3 Vallées (Courchevel, Méribel et les Menuires / Val Thorens) avec 500 km de pistes équipées de 200 remontées mécaniques et 600 canons à neiges, et l'Espace Killy, qui s'étend de Tignes à Val d'Isère et offre plus de 300 km de pistes. La Plagne et Les Arcs comptent également parmi les domaines skiables les plus importants d'Europe. Sans oublier le ski de fond, aux Saisies, sans doute le plus remarquable site de ski nordique des Alpes de Nord, face au Mont Blanc.

Parallèlement, une gamme de stations villages à caractère plus familial s'est développée. Pralognan-la-Vanoise, dans son cadre naturel de forêt, en est le meilleur exemple.

En bordure des sites olympiques, le Parc National de la Vanoise offre au promeneur un espace naturel préservé de 53 000 ha.

Tous ces atouts font d'Albertville et de sa région une terre naturellement et historiquement olympique : en effet, avec les Jeux d'Albertville en 1992, les Alpes françaises accueilleront pour la 3<sup>e</sup> fois les Jeux olympiques d'hiver, après Chamonix en 1924 et Grenoble en 1968.

# LE SITE OLYMPIQUE

Pour la première fois de leur histoire, les Jeux olympiques se tiennent sur 13 sites qui s'étendent sur 1600 km<sup>2</sup> et 7 vallées.

## 1. Sites sportifs

<b>Albertville</b>	Cérémonies d'ouverture et de clôture, patinage de vitesse, patinage artistique, danse sur glace, patinage de vitesse sur piste courte
<b>Les Arcs</b>	Ski de vitesse (démonstration)
<b>Courchevel</b>	Saut et combiné nordique
<b>Les Menuires / Val Thorens</b>	Slalom spécial Hommes
<b>Méribel</b>	Ski alpin Dames – hockey sur glace
<b>La Plagne</b>	Bobsleigh et luge
<b>Pralognan-la-Vanoise</b>	Curling
<b>Les Saisies</b>	Biathlon et ski de fond
<b>Tignes</b>	Ski artistique et acrobatique (Ballet et saut en démonstration)
<b>Val d'Isère</b>	Ski alpin Hommes (sauf slalom spécial)

## 2. Village olympique

**Brides-les-Bains**

## 3. Village olympique annexe

**Les Saisies**

## 4. Hébergements complémentaires

**Val d'Isère – Tignes – La Plagne – La Tania**

## 5. Centres de Presse

**Moûtiers** Centre International de Radio-Télévision (CIRTV)

**La Léchère** Centre Principal de Presse

## 6. Sites officiels d'accueil

# ALBERTVILLE



## **Patinage artistique, Patinage de vitesse sur piste courte**

### **HALLE DE GLACE**

#### **- Épreuves olympiques**

##### *Patinage artistique :*

Programme original couples : 9 février ; programme libre couples : 11 février ; programme original hommes : 13 février ; danse imposée : 14 février ; programme libre hommes : 15 février ; danse – programme original : 16 février ; danse – programme libre : 17 février ; programme original dames : 19 février ; programme libre dames : 22 février.

##### *Patinage de vitesse sur piste courte :*

Éliminatoires hommes et dames : 18 février ; 1000 m hommes et relais 3000 m dames : 20 février ; 500 m dames et relais hommes 5000 m : 22 février.

#### **- Données techniques**

Surface de la halle de glace : 8910 m<sup>2</sup>. Surface de glace : 1740 m<sup>2</sup>. Hauteur 25 m. Longueur : 110 m. Largeur : 81 m. Volume : 150 000 m<sup>3</sup>. Largeur de la patinoire : 30 m. Longueur : 60 m. Rayon de la courbe des virages : 8,5m. Nombres de places spectateurs : 9000 (dont 1200 places chauffées en tribune. Température ambiante de 16).

#### **- Caractéristiques**

La halle de glace est composée de 1300 tonnes de charpente métallique qui reposent sur 10 piliers intérieurs ; poids et forces sont renvoyés sur quatre piliers extérieurs disposés dans les coins ; quatre autres piliers sont disposés sur les deux longueurs extérieurs. Des études parasismiques ont été réalisées pour cet ouvrage. 2 locaux techniques sont compris dans l'ensemble, un pour la fabrication du froid, l'autre pour la fabrication de chaleur (2 chaudières à gaz produisent de l'air pulsé).

La halle bénéficie d'une excellente acoustique car la réverbération de l'écho est très rapide. 180 projecteurs sont installés à 15 m du sol et nécessitent une puissance de 1400 lux (l'utilisation des flashes photo n'est pas nécessaire).

##### *Formation de la glace*

4 éléments de structure : une chape de fondation de 14 cm d'épaisseur sur laquelle sont disposés un isolant de 7 cm d'épaisseur, un pare-vapeur et 20 km de conduits servant à la réfrigération. Sur l'ensemble, une autre chape de 7 cm d'épaisseur a été coulée en une seule fois, 2 sondes introduites dans la chape permettent aux frigoristes de connaître la température de la glace. 1200 points de contrôle au laser ont été effectués pour obtenir une planéité parfaite de la surface.

L'épaisseur de la glace est de 4 cm. Elle est refroidie à - 4° et - 7° selon la discipline sportive.

Pour la mise en froid, la chape est refroidie progressivement à - 9°, - 10 ° pendant une quinzaine de jours, et arrosée une fois par jour (produit employé : le R 22, dérivé du fréon).

Surface totale de l'anneau de vitesse : 4 hectares.

## - **Patinoire d'entraînement**

Une patinoire voisine de la halle de glace servira de patinoire d'entraînement pour les athlètes pendant les Jeux. La surface de glace est identique à celle de la halle, conformément aux normes sportives olympiques. Elle est reliée par un tunnel à la halle.

## - **Financement**

Coût total (parkings, voies, réseaux et divers) : 100,35 MF ; Part FNDS (affectée à l'équipement en accord avec l'Etat) : 79 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) : 17 MF ; Part du COJO : 4,35 MF.

## - **Maître d'ouvrage**

Commune d'Albertville.

## - **Conception-construction**

Architecte : M. Kalisz ; bureau d'études : OCGR ; entreprises : SOGEA-Eiffel.

## - **Environnement**

Par souci d'équilibre, la dimension de la patinoire a été étudiée en fonction des différents critères d'utilisation et fréquentations futures (Population d'Albertville : 18 000 habitants).

## - **Utilisation post-olympique**

La capacité de la halle de glace sera ramenée à 1200 places. Elle sera reconvertie en salle omnisports, halle d'exposition et manifestations commerciales.

La patinoire d'entraînement abritera des tennis et des jeux de boules.

## - **Epreuves-Tests**

7 – 8 novembre : 5<sup>ème</sup> Trophée Lalique de patinage artistique. Épreuves courues (hommes et dames) : patinage artistique individuel hommes et dames, couples et danse sur glace.

16 – 17 novembre : compétition internationale de short-track. Épreuves courues (hommes et dames) : 500 m, 1000 m, 1500 m, 3000 m relais.

## - **Le point de vue des athlètes**

- Surya Bonaly (France), championne d'Europe 1991 : "Elle est superbe cette patinoire d'Albertville, vaste, avec des vestiaires pratiques pour nous. Je trouve quand même qu'il manque des tribunes. Les patinoires américaines sont tellement plus grandes ! Mais le public albertvillois est particulièrement chaleureux. "

- Paul Duchesnay (France), champion du monde de danse 1991 : "C'est une patinoire qui n'est pas très impressionnante... On s'y sent bien, et le public paraît très proche de nous en tribune."

## - **Configuration olympique**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1991.

# ALBERTVILLE



## Patinage de vitesse

### - Épreuves olympiques

3000 m dames : 9 février ; 500 m dames : 10 février ; 1500 m dames : 12 février ; 5000 m hommes : 13 février ; 1000 m dames : 14 février ; 500 m hommes : 15 février ; 1500 m hommes : 16 février ; 5000 m dames : 17 février ; 1000 m hommes : 18 février ; 10 000 m hommes : 18 février.

### - Données techniques

Surface totale de l'anneau de vitesse : 4 hectares. 4800 m<sup>2</sup> de surface de glace.

Développement du circuit : 400 m. Couloir d'échauffement : rayon de la courbe : 22 m ; largeur : 4m.

Couloir intérieur : rayon de la courbe : 26 m ; largeur : 4 m. Couloir extérieur : rayon de la courbe : 30 m ; largeur : 4 m. Distance médiane : 110,43 m.

Capacité spectateurs : 10 000 places (1792 places couvertes en tribune).

### *Fabrication de la glace*

Une chaussette drainante disposée sur la base de la piste, récupère les eaux. Cette surface de base est recouverte d'une couche de sable de 1,20 m à l'intérieur de laquelle se trouve un réseau de conduits de 70 km. Les produits réfrigérants utilisés pour la fabrication du froid (R 22 et 30 tonnes de saumure) circulent à l'intérieur des conduits. L'épaisseur de la couche de glace est de 4 cm. La glace est refroidie à - 5°, - 8°C.

### - Financement

Coût total : 43,6 MF ; Part FNDS (affectée à l'équipement en accord avec l'État) : 29 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) : 3 MF ; Part du COJO : 11,6 MF.

### - Maître d'ouvrage délégué

COJO.

### - Maître d'œuvre

Constantinof.

### - Environnement

Esthétique et intégration ont été pris en considération pour la construction de l'anneau de vitesse. Le toit abritant les gradins principaux est une aile métallique d'inspiration aéronautique, étudié par CAO (conception assistée par ordinateur).

Des talus gradinés et engazonnés ont été aménagés en bord de piste.

### **- Utilisation post-olympique**

Terrain omnisports (foot, athlétisme). Environ 5000 places.

### **- Epreuves-Tests**

16-17 février 1991 : Coupe du monde hommes. Épreuves courues : 500 m, 1000 m, 1500 m et 5000 m.

7-8 décembre 1991 : Coupe du monde dames. Épreuves : 500 m, 1000 m, 1500 m, 3000 m et 5000 m.

### **- Le point de vue des athlètes**

Léo Visser (Hollande), 4<sup>ème</sup> aux championnats du monde 1991, champion du monde en 1989 : "Je sais que le patinage de vitesse est un sport mineur en France, mais une construction durable aurait peut-être fait des adeptes par la suite. Enfin, je suppose que la municipalité avait des raisons de faire ce choix. En courant à l'extérieur, nous dépendons beaucoup de la météo et de l'ensoleillement... Bien qu'un record du monde soit tombé en février dernier ! Aux jeux, il y aura peut-être des surprises dans le classement."

### **- Configuration olympique**

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 1991.



# ALBERTVILLE

## Cérémonies d'ouverture et de clôture

### THÉÂTRE DES CÉRÉMONIES

#### - Cérémonies

Ouverture : le 8 février à 17 heures.

Clôture : le 23 février à 19 heures.

#### - Caractéristiques

30 000 places spectateurs. Surface aménagée : 35 000 m<sup>2</sup>. Structure : 1783 tonnes d'acier galvanisé (2000 tonnes avec le public). Surface de la scène : 9200 m<sup>2</sup>.

Gradins : hauteur : 15 m ; pente de gradins : 28°C en parties hautes, 18,5° en parties basses ; diamètre extérieur : 196 m, diamètre intérieur : 116 m. Périmètre extérieur : 616 m.

Nombre de poteaux : 3300. Hauteur des piliers périphériques : 30 m. Hauteur du mât central : 53 m, diamètre : 2 m. Un paratonnerre est installé au sommet. Puissance installée : 3600 kw. Diamètre des câbles tendus entre mâts (sons, électricité) en Kevlar : 15,5 mm.

Poids du givre possible : 80 tonnes.

Perméabilité au vent de toute la structure.

C'est la plus grosse installation de gradins provisoires jamais effectuée dans le monde.

300 semi-remorques ont été nécessaires pour acheminer les éléments de la structure, pendant 2 mois.

#### - Financement

COJO : 28,7 MF.

#### -Maître d'œuvre

COJO. Entreprises : France Équipement et Jean Lefèvre, fournisseurs officiels.

#### - Environnement

Les conifères de 6 m de haut poussant auparavant sur le site ont été transplantés aux abords de l'anneau de vitesse.

Avant l'édification de la structure, la terre de l'ancien terrain de rugby a été fertilisée, puis provisoirement stockée pour être remise sur le terrain après les jeux.

Les réseaux d'eau n'ont pas été touchés par les travaux d'aménagement.

#### - Utilisation post-olympique

L'ensemble du site sera remis en état après les Jeux et redeviendra terrain de sports (tennis et rugby).

#### - Configuration olympique

- Début du chantier : Juin 1991. Évolution des installations jusqu'au 8 février, jour de la cérémonie d'ouverture. Répétition générale prévue le 6 février.

# LES ARCS



## Ski de vitesse

### STADE DE SKI DE VITESSE

#### - Épreuves de démonstration olympiques

Poule 1 : 18 février ; poule 2 : 19 février ; ½ finales : 21 février ; finales : 22 février.

#### - Données techniques

Altitude départ : 2710 m – Altitude arrivée : 2145 m – Dénivelé : 565 m  
Déclivité maximum : 70 % - Longueur : 1740 m.

#### - Caractéristiques

Le potentiel vitesse de la piste est évalué à près de 230 km/h. Elle deviendrait alors la piste la plus rapide du monde. Le record du monde détenu par le Français Michaël Prüfer en 223,741 km/h a été réalisé sur l'ancienne piste de vitesse des Arcs.

#### - Financement

Coût total : 12 MF ; Part FNDS (affectée à l'aménagement en accord avec l'État) : 5 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) : 7 MF.

#### - Maître d'ouvrage

Commune de Bourg St Maurice.

#### - Maître d'œuvre

Géode, bureau d'études. Entreprise Bianco, Navet.

#### - Environnement

Par mesure de prévention contre le risque d'avalanches, l'ancienne piste de ski de vitesse empruntant un couloir naturel de déjection a été abandonnée au profit d'un nouveau tracé.  
Autres inconvénients de l'ancienne piste : risques de coulée de pierres, neige salie par des poussières de gravillons, accès coureurs difficile.

Le chantier a fait l'objet d'études et mesures du CEMAGREF (Centre d'Études de Machinisme Agricole, de Génie Rural et des Eaux et Forêts). Les modifications topographiques entreprises ont été réduites autant que possible. Par ailleurs, des mesures importantes ont été prises pour favoriser l'écoulement des eaux dans la pente qui a été re-engazonnée.

#### - Utilisation post-olympique

Stade d'entraînement et de compétition de ski de vitesse.

## **Epreuve-Test**

10-15 février 1991. Coupe du monde hommes et dames.

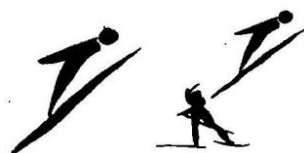
### **- Le point de vue des athlètes**

Michaël Prüfer (France), recordman du monde de ski de vitesse : "Au niveau des cellules de chronométrage, il y a des rochers d'un côté et un ravin de l'autre...Il faudra sécuriser cette piste en remblayant avec de la neige pour les Jeux. Mais j'ai confiance en l'organisation et je me ferai un réel plaisir de skier dessus. "

### **- Configuration olympique**

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1991.

# COURCHEVEL



## Saut à ski et combiné nordique

### STADE NORDIQUE

#### - Épreuves olympiques

*Saut à ski :*

K 90 : 9 février ; K 120 par équipe : 14 février ; K 120 : 15 février.

*Combiné nordique (saut et ski de fond) :*

K 90 : 11 février ; 15 km : 12 février ; K 90 par équipe : 17 février ; 3 X 10 km : 18 février.

#### - Données techniques

Capacité spectateurs : 23 000 places.

<i>Grand tremplin</i>	
Point critique (K)	120,00 m
Début de zone de réception (P)	90,00 m
Zone de réception entre P et K	30,00 m
Inclinaison de la table	11°5
Inclinaison de la piste de réception	37°5
Rayon de raccordement entre la piste d'élan et la table	108,00 m
Rayon de raccordement entre la zone de réception et la zone de dégagement	125,00 m
Longueur de la table	6,80 m
Hauteur de la table	3,50 m
Longueur totale de l'élan	105,00 m
Largeur de l'élan	3,00 m
Largeur de la zone de réception	25,00 m
Longueur de la piste de dégagement	101,49 m

<i>Tremplin normal</i>	
Point critique (K)	90,00 m
Début de zone de réception (P)	70,00 m
Zone de réception entre P et K	20,00 m
Inclinaison de la table	10°5
Inclinaison de la piste de réception	36°
Rayon de raccordement entre la piste d'élan et la table	88,00 m
Rayon de raccordement entre la zone de réception et la zone de dégagement	107 m et 125 m
Longueur de la table	6,30 m
Hauteur de la table	2,70 m
Longueur totale de l'élan	90,00 m
Largeur de l'élan	3,00 m
Largeur de la zone de réception	20,00 m
Longueur de la piste de dégagement	100,47 m

### *Boucle de fond*

Longueur : 5 km – Différence d'altitude : 84 m – Montée maximum : 43 m.  
Montée totale : 546 m (pour 15 km) et 364 m (pour 3 X 10 km).

#### - **Caractéristiques**

Les profils des tremplins font actuellement référence sur un plan international : peu inclinés sur la piste d'élan et peu relevés au niveau de la table, ils sont jugés très « techniques » par les sauteurs. L'emploi de la céramique sur la piste d'élan (matériau donnant une impression de glisse proche de la neige) et du plastique dans l'aire d'atterrissage permet une utilisation des tremplins toute l'année.

#### - **Financement**

Coût total du complexe de combiné nordique : 134,625 MF ; Part FNDS (affectée à l'équipement en accord avec l'État) : 56,6 MF ; Part du COJO : 78,02 MF.

#### - **Maître d'ouvrage**

La commune de St Bon. Maître d'ouvrage délégué : COJO.

#### - **Maître d'œuvre**

Aéroport de Paris – COJO.

#### - **Concepteur de la boucle de fond**

Jean-Paul Pierrat, français, 39 ans, vainqueur de la Vasaloppet et médaillé de bronze aux Championnats du Monde (Lahti) en 1978, directeur adjoint aux sports au COJO, directeur des épreuves nordiques, directeur des épreuves nordiques, directeur délégué du site olympique des Saisies.

#### - **Environnement**

##### *Autour des tremplins*

Conformément aux études préliminaires, les tremplins ont été édifiés sur un site permettant leur intégration dans le paysage naturel. A la demande de la municipalité, les arbres coupés (dont une partie avait auparavant été replantée sur la piste des Jockeys) pour la réalisation de ces équipements ne seront pas remplacés, le village du Praz bénéficiant d'un meilleur ensoleillement. Différentes essences de feuillus et conifères ont néanmoins été replantés à la lisière de la forêt, conformément aux études faites par les spécialistes départementaux.

De nouvelles techniques de reverdissement ont été employées avec beaucoup de succès dans les pentes fortes bordant les tremplins : une toile de jute qui se décompensera naturellement retient la terre ensemencée, tandis qu'un grillage provisoire fixe les éléments plus importants. Toujours en bordure des tremplins, de la terre a été transportée par hélicoptère puis disposée dans des alvéoles fixant les pousses. Les eaux ont été canalisées de façon à stabiliser le terrain. Le petit lac du Praz a été remis en état afin d'évacuer le rejet des eaux fluviales résultant de l'élimination d'eau des tremplins.

##### *Boucle de ski de fond*

De très légers travaux d'aménagement ont été réalisés : le site n'a subi aucune modification importante, conformément au tracé étudié par Jean-Paul Pierrat, directeur des épreuves nordiques.

## **Utilisation post-olympique**

Les tremplins : entraînement et compétitions hivernales et estivales.

La boucle de ski nordique : pas d'utilisation future envisagée. Les terrains seront restitués à la municipalité ou aux propriétaires.

### **- Épreuve de rodage**

16-17 août 1991 : Concours international de saut à ski (K 120).

### **- Epreuves-Tests**

20-22 décembre 1991 : Coupe d'Europe de saut et combiné nordique.

### **- Le point de vue des athlètes**

Heinz Kuttin (Autriche), champion du monde 1991 (K 90 et par équipe) : « Ces tremplins sont techniquement impeccables! Ici, c'est le sauteur qui décide vraiment de son saut, surtout le K 90 qui est très technique. Quand on sort du nez, on se retrouve très haut par rapport à la piste de réception, et si la position n'est pas bonne, le sauteur retombe comme une pierre ! »

### **- Configuration olympique**

A partir de décembre 1991.

# MERIBEL



## Ski alpin dames

### STADE DU ROC DE FER

#### - Épreuves olympiques

Descente et slalom combiné : 12 et 13 février ; descente : 15 février ; Super G : 17 février ; géant : 19 février ; slalom : 20 février.

#### - Données techniques

	<i>Descente</i>	<i>Super-G</i>	<i>Géant</i>	<i>Slalom</i>
Altitude départ	2260 m	1930 m	1782 m	1612 m
Altitude arrivée	1432 m	1432 m	1432 m	1432 m
Dénivelé	828 m	498 m	350 m	80 m
Déclivité maxi	45%	62%	52%	50%
Déclivité mini	12%	18%	18%	22%
Déclivité moyenne	32%	33%	34%	32%
Longueur	2705 m	1573 m	1095 m	480 m

<i>Combiné :</i>	<i>Descente</i>	<i>Slalom</i>
Altitude départ	2150 m	572 m
Altitude arrivée	1432 m	1432 m
Dénivelé	718 m	140 m
Déclivité maxi	45%	46%
Déclivité mini	12%	22%
Déclivité moyenne	32%	30%
Longueur	2395 m	350 m

#### - Caractéristiques

La piste de descente est la plus technique du circuit mondial féminin, intégralement visible de l'aire d'arrivée. Enneigement mécanique prévu jusqu'au départ du Super-G. 3000 places de tribunes provisoires à l'arrivée.

#### - Financement

Coût total : 35,5 MF ; Parts FNDS (affectée à l'aménagement en accord avec l'État) : 13,5 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) : 22 MF.

#### - Maître d'ouvrage

Communes des Allues.

#### - Maître d'œuvre

COJO.

## - **Architecte**

Bernhard Russi, suisse, 41 ans, Champion du monde de descente en 1970 (Val Gardena), champion olympique de descente en 1972 (Sapporo), médaille d'argent en descente aux Jeux olympiques d'Innsbrück en 1976. Expert auprès de la Fédération internationale de ski. A conçu les pistes de descente d'Are (Suède), de Calgary (Canada, JO 1988), Vail (EU, Championnats du Monde 1989), Lillhammer (Norvège, JO 1994).

## - **Environnement**

L'Aménagement de la piste du Roc de Fer a été essentiellement effectué à l'aide de pelles araignée ne nécessitant pas le traçage de chemins de traverse de façon à respecter le relief originel. Une attention particulière a été portée sur la préservation du site : la forêt d'épicéas située avant le mur d'arrivée de la descente est resté intacte à l'exception de rares coupes nécessaires à l'élargissement minimum de la piste.

Le projet de création d'un passage souterrain pour les spectateurs au niveau des fermes de Praconnat a été abandonné car l'ouvrage a été jugé trop important sur le site.

Par ailleurs, l'architecture de la tour de chronométrage, en bois et pierre de taille, est en harmonie avec le style architectural de Méribel.

## - **Utilisation post-olympique**

Stade de compétitions nationales et internationales, pistes de ski.

## - **Epreuves-Tests**

18-19 février 1991. Coupe du Monde dames. Épreuves courues : descente et super-G.

## - **Le point de vue des athlètes**

Carole Merle (France), 1<sup>ère</sup> au classement final super-G de la Coupe du Monde en 1990 et 1991 : « Il faut aller au combat sur cette piste, l'attaquer ! Elle donne l'occasion aux skieuses d'exploiter à fond leurs possibilités, d'employer toutes les qualités techniques et mentales pour la dominer. Je l'aime beaucoup... »

## - **Configuration olympique**

A partir du 15 décembre 1991.



# MERIBEL



## Hockey sur glace

### PATINOIRE

#### - Épreuves olympiques

46 matches, 3 par jour pendant les Jeux.

#### - Données techniques

Largeur de la patinoire : 30 m

Longueur : 60 m

Rayon de la courbure rambarde : 8,50 m

Altitude : 1435 m

#### - Caractéristiques

Située au centre de la station, à proximité du stade de ski alpin. Capacité spectateurs : 6420 places.

#### - Financement

Coût total : 60 MF ; Parts FNDS (affectée à l'aménagement en accord avec l'Etat) : 46 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) : 8 MF ; Part du COJO : 6 MF.

#### - Maître d'ouvrage

Ouvrage concédé par la commune des Allues à S.A Méribel 92 (Spie, OCGR, Crédit Lyonnais).

#### - Maître d'œuvre

Architecte : Chambre-Vibert – Zanassi.

#### - Entreprise Générale

Spie Construction.

#### - Environnement

Seules les modifications importantes : canalisation du Doron dans le stade d'arrivée du Roc de Fer, mise en souterrain de la route départementale, et d'un parking.

Le projet architectural retenu est celui qui s'intégrait le mieux au style de Méribel : toits à deux plans et bois en façade.

#### - Utilisation post-olympique

La dimension de la patinoire a été étudiée en fonction des différents critères d'utilisation et fréquentations futures : matches de hockey, compétitions et exhibitions de patinage artistique, entraînements sur glace, etc. Sa capacité sera ramenée à 2000 places après les Jeux.

Une piscine et un centre d'hébergement pour athlètes seront aménagés.

- **Epreuves-Tests**

15-17 août 1991 : 1<sup>er</sup> palet d'Or de Méribel, tournoi international de hockey sur glace.

- **Le point de vue des athlètes**

Freddick Stillman (Suède), membre de l'équipe championne du monde 1991 : « Je suis content d'avoir pu jouer ici. La patinoire n'est pas très vaste et c'est aussi bien pour nous... Sauf dans les vestiaires où on manquait un peu de place. A part ça, quand on arrive sur la glace, c'est comme partout, il faut jouer ! »

- **Configuration olympique**

A partir du 15 décembre 1991.

# LES MENUIRES



## Ski alpin hommes

### STADE DE SLALOM

#### - Épreuves olympiques

Slalom hommes : 22 février.

#### - Données techniques

Altitude départ	2070 m
Altitude arrivée	1850 m
Dénivelé	220 m
Déclivité maxi	58%
Déclivité mini	9%
Déclivité moyenne	34,1%
Longueur	625 m

#### - Caractéristiques

La totalité de la compétition est visible de l'aire d'arrivée située au cœur de la station. Le stade est entièrement câblé (système vidéo très performant facilitant l'installation des télévisions). Deux télésièges sont à proximité. Une route accède à l'arrivée, près de la tour de chronométrage. Enneigement artificiel : 70 canons sur l'ensemble du stade, 28 canons utiles au slalom olympique.

#### - Financement

Coût total : 8 MF ; Parts FNDS (affectée à l'aménagement en accord avec l'État) : 4 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) : 4 MF.

#### - Maître d'ouvrage

Commune de St Martin de Belleville ; Maître d'ouvrage délégué : Société d'aménagement de la Savoie (SAS).

#### - Maître d'œuvre

Bureaux d'études : SECTRA-ABEST.

#### - Environnement

La piste a été entièrement re-engazonnée. Des terrassements minimums ont été entrepris. Plantation d'une centaine de pieds de résineux au bord du stade.

#### - Utilisation post-olympique

-

Piste de ski, stade d'entraînement et compétition comme c'était le cas avant les Jeux. Stade d'entraînement privilégié des équipes de France. Convention signée en 1988 entre la FFS et la Mairie de St Martin de Belleville.

## - **Epreuves-Tests**

4-5 février 1991 : Coupe d'Europe masculine. Épreuve courue : slalom.

## - **Le point de vue des athlètes**

-Patrice Bianchi (France) : « Je préfère les pentes encore plus accusées ! C'est un parcours long et très éprouvant physiquement. Le mur fera certainement la différence. Mais l'issue d'une cours dépend aussi beaucoup du tracé et de la neige... »

-Stefan Eberharter (Autrichien), champion du monde de super-G et combiné en 1991 : « Intéressant ce stade... Nous courrons sur des pistes parfois encore plus soutenues, mais il faut savoir s'adapter. En tout cas, celle-ci me conviendrait très bien. »

## - **Configuration olympique**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1991.

# LA PLAGNE



## Bobsleigh et Luge

### STADE DE BOBSLEIGH ET LUGE

#### - Epreuves olympiques

##### *Bobsleigh :*

Bob à 2, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches : 15 février ; 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manches : 16 février ; Bob à 4 : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manche : 21 février ; 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manches : 21 février.

##### *Luge :*

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches hommes simple : 9 février ; 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manches hommes simple : 10 février ; 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches dames simple : 11 février ; 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manches dames simple : 12 février ; 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches hommes double : 14 février.

#### - Données techniques

	<i>Bobsleigh</i>	<i>Luge H</i>	<i>Luge D</i>
Altitude départ	1684,35 m	1670,47 m	1652,09 m
Altitude arrivée	1559,85 m	1559,85 m	1559,85 m
Dénivellation	124,50 m	110,62 m	92,24 m
Longueur	1507,50 m	1249,50 m	1142,60 m
Parcours de freinage	200 m	200 m	200 m
Nombre de courbes à gauche	8	6	6
Nombre de courbes à droite	11	9	8
Inclinaison moyenne	8,29%	8,8%	8,9%
Inclinaison maximale	14,5%	14,5%	14,5%
Inclinaison minimale	0,175%	0,175%	0,175%

#### - Caractéristiques

La piste est en quelque sorte un immense réfrigérateur extrêmement sophistiqué. 6500m<sup>3</sup> de bétons sont refroidis à -15° par une armature de 80 km de conduits espacés de 10 cm dans lesquels circule du liquide gazeux amoniaké. L'eau projetée manuellement produit une couche de glace de 4 cm d'épaisseur, maintenue à une température de -7° à -10°. Les bords extérieurs de la piste sont recouverts d'un isolant et d'un placage bois. La piste repose sur des supports métalliques réglables. Reliant le départ et l'arrivée, un réseau de 40 km de tuyaux est enfoui dans le sol (chrono, câbles TV, sondes de froid, commandes de vannes, informatique...)

Les bobeurs peuvent subir des pressions de 4 G et atteindre des vitesses de 130 km/h.

#### - Financement

Coût total : 223 MF ; Parts FNDS (affectée à l'aménagement en accord avec l'Etat) : 123.04 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) : 15 MF ; Part du COJO : 84.96 MF.

#### - Maître d'ouvrage

Le SIGP (Syndicat Intercommunal de la Grande-Plagne).

## **Groupement concepteur-constructeur**

Mandataire entreprise Tondella, concepteur CERREP, EDF, CNEH, constructeur Tondella, Grosse, Borie-SAE, Bianco.

### **- Architecte**

Ian Steler, français, ex-membre de l'équipe polonaise de Luge, secrétaire général de la Fédération internationale de Luge.

### **- Environnement**

Conformément à la procédure en vigueur, le projet a fait l'objet d'un dossier UTN (Unité Touristique Nouvelle), constitué par l'ASADAC (association d'aide et de conseil aux communes) après une étude préalable sur l'environnement effectuée par le CERREP. Le tracé de la piste de bobsleigh et luge épouse la topographie du terrain, creux et pentes, qui n'a pas été modifiée. Une attention particulière a été portée sur la végétation (plantes, arbres) et les chalets d'alpage environnant la piste afin, dans la mesure du possible, de les préserver. Un programme de replantation des essences originelles est en cours, en collaboration avec le CERREP.

Autre exemple de recherche d'intégration au site : les importants murs du soutènement sont formés d'éléments assemblés favorisant la pousse de végétation (murs Reboul). La friche industrielle laissée par la concession minière depuis la fin des années 70 a été nettoyée suite aux travaux de la piste.

Mesures de sécurité : le stockage des 45 tonnes de liquide réfrigérant ammoniac a fait l'objet d'importantes mesures de sécurité. Le circuit de canalisations dans lequel le liquide circule est entièrement camouflé et protégé, un système d'alarme très sophistiqué a été mis en place, l'ensemble du site est en observation permanente (sismographie, circulation d'eau...). Des pressions trois fois supérieures à la pression en service ont été exercées sur le dispositif afin d'en tester l'étanchéité. Néanmoins, dans l'hypothèse même minime d'une fuite, une information de la population de la Roche a été faite afin qu'elle puisse réagir rapidement.

Après accord avec le Ministère de l'Environnement et vérification par le comité départemental d'hygiène de l'application des mesures de sécurité renforcées, le préfet de Savoie Jacques Lambert, a signé un arrêté autorisant l'exploitation de la piste de bobsleigh et luge en présence du public le 17 octobre 1991.

### **- Utilisation post-olympique**

Une mission d'exploitation de la piste est en cours de constitution. Une subvention de 600 000 F a été accordée à la FFSG par le Ministère des Sports pour l'exploitation de la piste après les Jeux, et ce, pendant une durée de trois ans.

### **- Epreuves-Tests**

23 février – 2 mars 1991 : finale de la coupe du monde de Bobsleigh.

10-16 mars 1991 : 1<sup>er</sup> Grand Prix international de Luge.

3-11 décembre 1991 : semaine internationale d'entraînement FIL (Luge).

12-21 décembre 1991 : semaine internationale d'entraînement FIBT (Bobsleigh).

### **- Le point de vue des athlètes**

Gustave Weder (suisse), vice champion du monde et d'Europe de bob à 2 et à 4 en 1990/1991 : « Originale cette piste ! Elle fait intervenir toutes les qualités athlétiques d'une équipe. Il faut avoir un bon comportement d'ensemble du départ à l'arrivée. Ce sont vraiment les meilleurs bobeurs qui l'emporteront ici parce que le pilotage intervient à 50% dans le résultat final. »

### **- Configuration olympique**

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 1991.

# PRALOGNAN-LA-VANOISE



## Curling

### PATINOIRE

#### - **Epreuves de démonstration olympiques**

Partie 1 groupe 1 et groupe 2 : 17 février ; Partie 2 groupe 1 et groupe 2 : 18 février ; partie 3 groupe 1 et 2 : 19 février ; rangs 5 à 8 groupes 1 et 2 : 20 février ; demi-finales groupes 1 et 2, médaille de bronze : 21 février ; finales : 22 février.

#### - **Données techniques**

Largeur de la piste : 30 m- Longueur : 60 m- Nombres de places spectateurs : 2300.

Quatre pistes de curling séparées par des allées de 2 mètres.

Dimension d'une piste 45 x 4,50 m.

#### - **Caractéristiques**

La patinoire est située dans un centre de sports et loisirs comprenant piscine, salle de jeux, bowling.

#### - **Financement**

Coût total: 30,5 MF; Part FNDS (affectée à l'équipement en accord avec l'Etat) : 16,5 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) 14 MF.

#### - **Maître d'ouvrage**

Commune de Pralognan.

#### - **Maître d'œuvre**

Architecte : Renaud.

#### - **Environnement**

Le projet de construction du centre de sports et loisirs Pré'lude Olympique était à l'étude avant l'attribution des Jeux à Albertville et de la Savoie.

Intérêt architectural : l'édifice, dont les façades sont en bois lamellé collé, s'intègre aisément au site rocheux et boisé de Pralognan..

#### - **Utilisation post-olympique**

Centre d'entraînement et compétitions sportives (hockey su glace, curling, patinage artistique, etc.).

#### - **Epreuve-Test**

18-21 avril 1991: Coupe de France de curling.

#### - **Le point de vue des athlètes**

-Dominique Dupon-Roc (France), quatre fois champion de France de curling sélectionné aux championnats du monde en 1989 et 91: "La patinoire est superbe avec un très bel éclairage naturel alors que celles que l'on connaît sont toutes froides avec leur lumière – artificielle... Les épreuves organisées ici étaient parfaites. On n'est pas habitué à une telle organisation sur le circuit."

#### - **Configuration olympique**

A partir du 15 décembre 1991.



# LES SAISIES



## Ski de fond et biathlon

### STADE DE FOND

#### - Epreuves olympiques

##### *Ski de fond :*

15 km dames : 9 février ; 30 km hommes : 10 février ; 10 km hommes et 5 km dames ; 13 février ; 15 km hommes et 10 km dames : 15 février 4 x 5 km dames : 17 février ; 4 x 10 km hommes : 18 février ; 30 km dames : 21 février ; 50 km hommes : 22 février.

##### *Biathlon :*

7,5 km dames : 11 février ; 10 km hommes : 12 février ; 3 x 7,5 km dames : 14 février ; 4 x 7,5 km hommes : 16 février ; 15 km dames : 19 février ; 20 km hommes : 20 février.

#### - Données techniques

##### *Biathlon*

Hommes	Différence altitude	Montée maxi	Montée totale
Individuel (20km)	80 m	65 m	815 m
Sprint (10 km)	75 m	60 m	376 m
Relais (4 x 7,5 km)	57 m	39 m	268 m

Dames	Différence altitude	Montée maxi	Montée totale
Individuel (15km)	63 m	59 m	553 m
Sprint (7,5 km)	57 m	39 m	279 m
Relais (3 x 7,5 km)	57 m	39 m	279 m

Cibles électromagnétiques.

##### *Ski de fond*

Hommes	Différence altitude	Montée maxi	Montée totale
10 km classique	87 m	61 m	425 m
15 km libre/poursuite	112 m	67 m	615 m
30 km classique	112 m	61 m	1134 m
50 km libre	112 m	61 m	1773 m
4 x 10 km relais (classique/ libre)	63 et 73 m	41 et 54 m	394 et 402 m

Dames	Différence altitude	Montée maxi	Montée totale
5 km classique	63 m	41 m	197 m
10 km libre/poursuite	87 m	61 m	381 m
35 km classique	107 m	61 m	564 m
30 km libre	92 m	61 m	1081 m
4 x 5 km relais (classique/ libre)	63 et 73 m	41 et 54 m	197 et 201 m

## - **Caractéristiques**

Toutes les pistes convergent vers un échangeur en forme d'anneaux olympiques permettant le passage répété des athlètes devant les tribunes spectateurs : c'est une première! Sur les circuits courants, les fondeurs ne sont habituellement plus visibles entre le départ et l'arrivée où le parcours les entraîne.

Une plateforme pour le pas de tir des biathlètes est aménagé à proximité du stade. L'un des anneaux olympiques sert de tour de pénalité.

Capacité de spectateurs (gradins temporaires inclus) : 12 500 places.

## - **Financement**

Coût total : 23 MF; Part FNDS (affectée à l'équipement en accord avec l'Etat) : 9 MF ; Part du COJO: 14 MF (10 MF bâtiment sport ; 4 MF : pistes de fond).

## - **Maître d'ouvrage**

COJO pour le stade et les pistes ; SIVOM pour le bâtiment technique.

## - **Maître d'œuvre**

ONF pour la piste ; ABEST pour le stade. Entreprises : Bianco, Martoia.

## - **Concepteur**

Jean-Paul Pierrat, français, 39 ans, vainqueur de la Vasaloppet et médaillé de bronze aux Championnats du Monde (Lahti) en 1978, directeur adjoint aux sports au COJO, directeur des épreuves nordiques, directeur délégué du site olympique des Saisies.

## - **Environnement**

Avant tout engagement de travaux, la tourbière située sur la zone choisie à l'origine pour accueillir des compétitions de ski de fond, a fait l'objet d'un arrêté de biotope. En effet, certaines plantes rares, dont le droséra (plante carnivore), poussent à cet endroit.

Lors de l'engagement de travaux, une commission de suivi a été mise en place par le Préfet de Savoie. Commission rassemblant le directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, la délégation régionale de l'Architecture et l'Environnement, l'ONF et la DDE, un biologiste et un hydrogéologue.

Un cahier des charges a ainsi été établi interdisant tous travaux sur les zones humides et modifications du régime des eaux.

Le chantier terminé, le site a été re-engazonné avec diverses essences originelles.

L'ensemble des travaux se concentre sur une zone de 6,5 km pour 30 km de pistes aménagées (zones non soumise à l'arrêté biotope). Les coupes de bois sont minimales: pentes fortes n'ont pas été modifiées malgré les conditions imposées par le règlement FIS (Fédération International de Ski).

Le stade de départ et d'arrivée des compétitions a été aménagé dans une cuvette naturelle dont les bords ont été gradinés et reverdis.

## - **Utilisation post-olympique**

Compétition et loisirs nordiques.

### - **Epreuve-Test**

13-16 décembre 1990 : coupe du monde de biathlon. Epreuves hommes courues : 10 km sprint, 20 km, relais 4 x 7,5 km ; épreuves dames courues : 7,5 km sprint, 15 km, 3 x 7,5 km.

19-20 décembre 1990 : coupe du monde de ski de fond. Epreuves hommes courues : 30 km classique, 4 x 10 km relais ; épreuves dames courues : 5 km classique, 10 km course-poursuite.

### - **Le point de vue des athlètes**

Maurilio de Zolt (ITALIE), médaillé d'argent au 50 km aux JO de Calgary en 1988: "Fabuleuses les pistes des Saisies! Tous les Italiens les trouvent superbes! Et moi, vu mon petit gabarit de grimpeur, elles me conviennent parfaitement, elles sont dures et sélectives."

Hervé Flandin (France), vainqueur du relais coupe du monde à Calgary en 1991, médaille d'argent du relais aux championnats du monde de 1990 : "L'endroit est magnifique. Il a été bien choisi. En Savoie, c'est l'un des meilleurs sites de ski de fond."

### - **Configuration olympique**

A partir du 15 décembre.

# TIGNES



## Ski artistique acrobatique

### STADE DE SKI ARTISTIQUE ACROBATIQUE

#### - Épreuves olympiques

Bosses hommes et dames :  
Éliminatoires : 12 février ; finales : 13 février.

#### - Épreuves de démonstration olympiques

Ballet hommes et dames :  
Éliminatoires : 9 février ; finales : 10 février.

Saut hommes et dames :  
Éliminatoires : 15 février ; finales : 16 février.

#### - Données techniques

<i>Stade de bosses</i>	
Altitude départ	2222 m
Altitude arrivée	2103 m
Dénivellation	119 m
Inclinaison moyenne	28°
Longueur	250 m

<i>Stade de ballet</i>	
Altitude départ	2157 m
Altitude arrivée	2103 m
Dénivellation	54 m
Longueur	215 m
Largeur	40 m
Pente	15°

<i>Stade de saut</i>	
Altitude départ	2152 m
Altitude arrivée	2104 m
Dénivellation	48 m
Inclinaison départ	24°
Inclinaison réception	37°

#### - Caractéristiques

Un véritable stade de ski artistique acrobatique comme il n'en existe aucun dans le monde. Les spectateurs ont la possibilité de voir évoluer les athlètes sur les trois stades à la fois. Enneigement mécanique : 5 canons à neige pour les bosses et trois pour le saut.

## - **Financement**

Coût total : 6 MF ; Part FNDS (affectée à l'aménagement en accord avec l'Etat) : 3 MF ; Part de la collectivité (terrain et financement) : 3 MF.

## - **Maître d'ouvrage**

Commune de Tignes.

## - **Maître d'œuvre**

Direction départementale de l'Équipement.

## - **Environnement**

Compte tenu des modifications intervenues dans la réglementation des compétitions FIS en 1987, l'ancien stade de compétitions situé près du centre de Tignes ne correspondait plus aux nouvelles normes officielles. Différents projets d'aménagement ont ainsi été présentés à la FIS.

Afin de préserver le site naturel au maximum, les trois stades ont été aménagés à proximité les uns des autres.

-Le stade de ballet : Le projet initial, jugé trop important, a pu être rectifié sur plan à l'aide de la CAO (conception assistée par ordinateur) afin d'intégrer le site plus naturellement.

-Le stade de bosses : aménagé dans la pente naturelle, il s'intègre bien au site.

-Le stade de saut : La résurgence d'une source dans la partie supérieure ayant créé un glissement de terrain, des travaux de consolidation ont été entrepris.

Le site et ses abords seront complètement re-engazonné à la fin de l'hiver 1992.

## - **Utilisation post-olympique**

Stade de compétitions et d'entraînements.

## - **Epreuves –Tests**

6 – 8 décembre 1990 : Accro' Tignes : Coupe du Monde hommes et dames. Epreuves courues : bosses, ballet, saut.

## - **Epreuves de rodage**

5 - 7 décembre 1990 : Accro' Tignes : Coupe du Monde hommes et dames. Epreuves : bosses, ballet, saut.

## - **Le point de vue des athlètes**

Edgar Grospiron (France), champion du monde de ski de bosses 1989 et 1991 : « Les trois stades construits au même endroit forment un ensemble spectaculaire ! Je pourrais faire un seul reproche : je trouve le stade de bosses presque trop parfait... Dans un champ de bosses, j'aime bien choisir le passage... »

## - **Configuration olympique**

c

A partir du 1<sup>er</sup> décembre 1991 pour la Coupe du Monde Accro' Tignes.

# VAL D'ISERE



## Ski alpin hommes

### LA FACE DE BELLEVARDE

#### - Epreuves olympiques

Descente : 9 février ; combiné, descente et slalom : 10 et 11 février ; super-G : 16 février ; géant : 18 février.

#### - Données techniques

	<i>Descente</i>	<i>Super-G</i>	<i>Géant</i>
Altitude départ	2809 m	2440 m	2220 m
Altitude arrivée	1836 m	1836 m	1836 m
Dénivelé	973 m	604 m	384 m
Déclivité maxi	63%	56%	56%
Déclivité mini	15%	16%	16%
Déclivité moyenne	35%	36%	35%
Longueur	2905 m	1810 m	1135 m

<i>Combiné :</i>	<i>Descente</i>	<i>Slalom</i>
Altitude départ	2680 m	2040 m
Altitude arrivée	1836 m	1836 m
Dénivelé	844 m	204 m
Déclivité maxi	63%	51%
Déclivité mini	15%	6%
Déclivité moyenne	35%	30%
Longueur	2560 m	706 m

#### - Caractéristiques

Pour la première fois, une descente sera visible à 80% de l'aire d'arrivée. C'est l'une des pistes les plus difficiles du circuit international alpin.

L'enneigement mécanique peut être effectué du départ du super-G à l'arrivée (28 canons à neige).

#### - Financement

Coût total : 25 MF ; Part FNDS (affectée à l'aménagement en accord avec l'Etat) : 16 MF ; Part du COJO : 9 MF.

#### - Maître d'ouvrage

COJO.

#### - Maître d'œuvre

EDF. CNEH (Centre National d'Etude Hydraulique).

## - **Architecte-concepteur**

Bernhard Russi, suisse, 41 ans, Champion du monde de descente en 1970 (Val Gardena), champion olympique de descente en 1972 (Sapporo), médaille d'argent en descente aux Jeux olympiques d'Innsbruck en 1976. Expert auprès de la Fédération internationale de ski. A conçu les pistes de descente d'Are (Suède), de Calgary (Canada, JO 1988), Vail (EU, Championnats du Monde 1989), Lillhammer (Norvège, JO 1994).

## - **Environnement**

L'Aménagement de la Face de Belvedere a été essentiellement effectué à l'aide de pelles araignée ne nécessitant pas le traçage de chemins de traverse de façon à respecter le relief originel. Une attention particulière a été portée sur la préservation du site : les mélèzes situés à la côte 2000 n'ont pas été coupés : un important travail de reverdissement a été mené pendant trois années consécutives. Des plantes rares, telles que l'ancolie, ont été préservées.

L'une des préoccupations majeures du concepteur, Bernhard Russi, a été de respecter le relief naturel pour le tracé de la descente.

Les travaux les plus importants se situent en bas de la Face sur le stade de slalom, mais des études de synthèses ont été effectuées au préalable. De même, des terrassements ont été réalisés avec des pelles mécaniques afin de minimiser les déblais.

L'aménagement de la piste a permis de créer une nouvelle liaison avec le domaine skiable de Solaise.

## - **Utilisation post-olympique**

Stade de compétitions nationales et internationales ; pistes de ski.

## - **Epreuve-Test**

8-10 février 1991 : Coupe du Monde hommes. Epreuves prévues : descente et super-G. Les compétitions n'ont pas pu avoir lieu mais deux entraînements chronométrés ont pu être organisés.

Avril 1990 : Championnats de France. Epreuves courues : descente, super-G, géant, slalom.

## - **Le point de vue des athlètes**

-Marc Girardelli (Luxembourg), quadruple vainqueur de la Coupe du Monde : « C'est la plus belle descente que j'ai jamais vue ! Elle est à la fois technique, physique et sans risques inutiles. C'est un rêve de pouvoir s'exprimer sur un tel parcours ! »

-Atle Skaardal (Norvège), 2<sup>ème</sup> au classement final descente de la Coupe du Monde 90/91 : « Ici au moins, ce ne sera pas un test matériel mais de technique et de physique ! La difficulté majeure, c'est le « passage de l'Ancolie », tournant et très serré, que la vitesse atteinte dans la courbe précédente rend difficile à négocier. Cette descente a peut-être le profil des descentes du futur... »

## - **Configuration olympique**

A partir du 15 décembre 1991.

# BRIDES-LES-BAINS



## Village olympique

### - **Caractéristiques**

Brides-les-Bains : station thermale. Traitement de l'obésité.

Capacité : 2300 lits. 800 lits nouveaux ont été construits.

750 athlètes et 550 officiels sont attendus.

Les athlètes ont la possibilité d'utiliser tous les services généraux ; les équipements de loisir destinés habituellement aux visiteurs.

Seul l'équipement construit pour les Jeux : un gymnase et une polyclinique situé dans un plateau non aménagé de l'établissement thermal.

Le COJO est locataire des hébergements, des espaces de restauration et de loisirs (discothèque, cinéma, bibliothèque...), etc, pendant la durée des Jeux.

### - **Financement**

75 MF (dont 70 MF pour l'aménagement de 2300 lits en configuration olympique, et 5 MF de mise à disposition du gymnase).

### - **Maître d'ouvrage**

La commune de Brides-les-Bains et des investisseurs privés : Catherine Mamet, Pier'Alp, groupe Dumez Maillard et Duclos, la société européenne de thermalisme pour la partie établissement thermal.

### - **Maître d'œuvre**

Cornet-Vernet pour la ZAC du village.

### - **Environnement**

La réalisation de différents projets communaux en cours a été accélérée par l'organisation des Jeux : rénovation des Thermes et de l'hôtellerie, aménagement des rues centrales, création d'espaces piétonniers dans le village, déviation de la route CD 915, etc.

### - **Utilisation post-olympique**

Logements touristiques banalisés et hôteliers. Grâce à la nouvelle liaison téléportée jusqu'à Méribel, Brides-les-Bains pourra ouvrir onze mois par an au lieu de sept. Intérêt : création d'emplois permanents et capacité d'accueil des curistes passant de 2500 à 4000 par jour.

### - **Configuration olympique**

A partir du 25 janvier 1992 : accueil des premières délégations.

Fermeture le 26 février 1992.



# MOUTIERS



## Centre international de radio et de télévision (CIRTV)

### - Caractéristiques

Surface totale du centre : 22 500 m<sup>2</sup>.

### - Financement

Coût total : 186,5 MF (reconversion du CIRTV comprise) ; Part du COJO : 96,5 MF.

### - Maître d'ouvrage

SAS, OPAC, COJO.

### - Maîtres d'œuvre

Architecte : Denis Sloan.

Ingénierie, coordination planning : Technip.

### - Environnement

L'ancienne friche industrielle a disparu et le secteur avoisinant la gare est entièrement rénové.

Des protections contre les éboulements rocheux ont été posées sur la totalité du versant (au-dessus du CIRTV).

Les anciennes canalisations et fosses de coulée de l'usine ont été démolies. Le puits Ranney a été déplacé pour le maintien à niveau de la nappe phréatique suite à la fermeture de l'usine qui a été démolie.

Une opération pilote de construction de logement en structure métallique a été possible grâce à la collaboration de la filière acier du Ministère de l'équipement et des ingénieurs d'Usinor. Intérêt : obtention du label haute performance énergétique et d'un label acoustique 3 étoiles.

Urbanisation : une passerelle piétonne et couverte au-dessus des voies ferrées relie maintenant le CIRTV et le centre ville ; elle est complétée par un passage souterrain observant les quais de gare, la gare routière et permettant également le franchissement de l'axe structurant des voies ferrées.

### - Utilisation post-olympique

Logements, commerces, locaux associatifs, locaux artisanaux, salle de spectacles, activités tertiaires (perception, pompiers, etc.) sur 14500 m<sup>2</sup> des 22 500 m<sup>2</sup> du CIRTV.

### - Configuration olympique

Achèvement du chantier comme prévu, le 31 octobre 1991.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1991, la chaîne américaine CBS s'est installée dans ces locaux et procède à l'installation de ses matériels techniques.

L'ORTO procède à la mise en place de ses installations et au câblage audio-vidéo du bâtiment depuis le 1<sup>er</sup> juin 1991.

Channel 9, la BBC et Radio France sont également en cours d'installation depuis début novembre.

# LA LECHERE



## Centre principal de presse (CPP)

### - **Caractéristiques**

La Léchère : station thermale spécialisée dans la phlébologie.

Surface du centre 17 000 m<sup>2</sup>. Il accueillera la presse écrite et comprend : une salle de presse, un laboratoire photo, une salle de conférence, des espaces de bureaux pour les agences de presse. Capacité en poste de travail pour 1500 journalistes.

### - **Financement**

Coût total : 90 MF ; Part de la collectivité (district d'Aigueblanche) : 51 MF ;  
Part du COJO : 96,5 MF.

### - **Maître d'ouvrage**

District d'Aigueblanche.

Maître d'ouvrage délégué : COJO.

### - **Maîtres d'œuvre**

Architecte : Groupe 6.

Bureau d'études : Etudes et Energies. Entreprises générales : GFC.

### - **Environnement**

Le CPP est construit sur une ancienne décharge industrielle (cendres...). Le site est entièrement réhabilité : revégétalisation, mouvement de terrain...

Les Jeux ont également impulsé une belle opération d'urbanisme : la circulation est déviée de l'autre côté de l'Isère. La zone aménagée est reliée au centre de thermalisme par une passerelle enjambant le fleuve.

### - **Utilisation post-olympique**

Développement de l'activité thermale : hôtel, salle de spectacles, commerces, logements, gymnase, médiathèque.

1/3 du centre sera démonté, 1/3 sera reconverti en hébergement et le dernier 1/3 en espaces loisirs sportifs et culturels, restaurants et commerces.

### - **Configuration olympique**

Achèvements des travaux le 15 décembre 1991.

# LES JEUX ET L'ENVIRONNEMENT

Les Jeux portent en eux-mêmes un risque écologique. La réelle prise de conscience de ces risques a abouti, dès le 17 octobre 1986, à une volonté d'insérer la démarche Jeux olympiques dans la stratégie d'environnement de la Savoie. En effet, s'agissant de Jeux organisés dans des sites montagnards de haute altitude pour la plupart des compétitions, l'environnement a été une préoccupation majeure dès l'origine.

## **Travaux liés aux J.O. et leur impact sur l'environnement**

### *-Piste de bob à La Plagne*

Ancien site minier ; actuellement, le site est occupé par une construction moderne de qualité architecturale reconnue ; le site est réhabilité. Pas d'atteinte notable à l'environnement.

### *-Piste de descente à Val d'Isère*

Lors de la définition du tracé, bon compromis entre les exigences de sécurité de la part des fédérations sportives et les préoccupations écologiques. Impact paysager indéniable, mais forte action de reconstitution du sol et revalorisation assistée.

### *-Stade de ski artistique à Tignes*

Les profils des tremplins seront repris, de façon à réhabiliter le site.

### *-Tremplins de saut à Courchevel*

Secteur "périurbain" de la station ; on ne peut pas parler de préjudice écologique. Ouvrage architectural de qualité.

### *-CIRTV de Moûtiers et CCP de La Léchère*

Construction qui ont permis la destruction d'une friche industrielle urbaine (Moûtiers) et la réhabilitation d'une décharge industrielle (La Léchère). En somme, une réhabilitation urbaine ou péri-urbaine de qualité.

### *-Stade nordique des Saisies*

Un exemple de concertation écologique pour préparer et réaliser l'aménagement ; de nombreux spécialistes ont été associés.

## **Travaux liés aux Jeux olympiques mais non concomitants**

- Réalisation des travaux routiers selon une forte exigence de qualité, notamment sur le plan du paysage.

- Réhabilitation des sols en altitude : potentiel d'épuration doublé, programme innovant de recherche pour réhabiliter les sols dégradés d'altitude, reconstruction du sol des pistes de ski.

- Politique d'environnement du département.

Il s'agit des premières tentatives notables d'associer environnement et Jeux olympiques. Il faut noter par ailleurs sur le plan de l'aménagement du territoire qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la construction, sauf à Albertville, Courchevel et Val d'Isère (ailleurs, baisse sensible). Cependant, ces constructions sont le fait de promoteurs privés qui utilisaient des autorisations anciennes. Il n'y a pas eu de logements construits pour les Jeux olympiques.

# LES STATIONS METEOROLOGIQUES

Une étude statistique des conditions météorologiques de la région savoyarde portant sur les trente dernières années a permis de déterminer la période hivernale la plus favorable à l'organisation des Jeux olympiques, ainsi que l'emplacement et l'orientation d'équipements sportifs tels que les tremplins de saut de Courchevel.

A la demande du COJO, Météo France a ensuite développé, dès 1987, un vaste programme de prévision et prévention destiné à renseigner très précisément l'organisation, les délégations sportives, les médias et les spectateurs pendant les Jeux.

- Les outils de prévisions développés par Météo France pour les jeux sont :

- "Bénichou" et "Navarre", des modèles statistiques de prévision des précipitations par analogie. Ces méthodes sont basées sur une recherche historique de conditions météorologiques analogues aux conditions présentes étudiées qui permettent ainsi d'obtenir des hypothèses de prévision.. Un modèle de prévision du foehn par adaptation statistique a également été réalisé.

- Super- Périidot, un modèle de prévision à mailles fines. Plus adapté à la topographie montagnarde que Périidot utilisé par Météo France à moyenne échelle, il effectue des calculs prévisionnels de vent et de température sur une grille horizontale de 3,5 km sur 30 niveaux verticaux. Une précision indispensable pendant les jeux.

- 25 stations météorologiques automatiques implantées en Savoie (dont trois points de mesure à Val d'Isère sur Bellevarde), Haute Savoie et Isère. Les plus hautes se situent à l'Aiguille Rouge (3200 m) et l'Aiguille du Midi (3800 m). Elles sont dotées de capteurs de températures, de vent à 10 m du sol, d'humidité, et pour certains de systèmes de mesures de pression, de hauteur de précipitation et de neige. Quatre d'entre elles sont interrogées par le satellite Météosat.

- Les radios-sondages de la basse atmosphère, effectués par radio capteurs ; ils fournissent également des éléments de prévision en donnant des mesures quotidiennes sur une tranche de 30 km d'atmosphère.

Pour la prévision du risque d'avalanche : "Crocus", modèle informatique d'évolution du manteau neigeux est très utilisé pour prévenir le risque d'avalanche ; pour l'aide à la décision, "Adipra" et "Mepra", autres systèmes expert, sont aussi opérationnels.

Le centre de prévision où sont traitées toutes les informations météo en temps réel a été mis en place dès septembre au COJO à Albertville et fonctionne 24 heures sur 24. Près de 40 personnes travaillent à la météo pendant les Jeux.

- Face aux aléas météorologiques (manque de neige ou, au contraire, fortes intempéries) des moyens de réponses ont été mis en place.

En cas de manque de neige, toutes les pistes olympiques sont équipées de canons à neige (38 à Méribel depuis le départ du Super-G, 28 à Val d'Isère depuis le départ du Super-G ainsi qu'une partie à la descente, 28 aux Menuires couvrant la totalité du stade de slalom, 8 canons sur les stades de ski artistique à Tignes et 5 sur l'aire de réception des tremplins de saut à Courchevel).

En cas d'intempéries importantes, les épreuves dont le déroulement pourrait être perturbé (descente, saut à skis) ont été programmées au début du calendrier de façon à pouvoir être reportées.



## **LES ACTEURS DES JEUX**

# LES COMITES NATIONAUX OLYMPIQUES

Comités Nationaux Olympiques ayant accepté l'invitation du CIO à participer aux XVIes Jeux olympiques d'hiver à Albertville en 1992 (en date du 29 janvier 1992) :

ALG	Algérie	ISL	Islande
GER	Allemagne	ITA	Italie
AND	Andorre	JAM	Jamaïque
AHO	Antilles Néerlandaises	JPN	Japon
ARG	Argentine	LAT	Lettonie
AUS	Australie	LIB	Liban
AUT	Autriche	LIE	Liechtenstein
BEL	Belgique	LIT	Lithuanie
BER	Les Bermudes	LUX	Luxembourg
BOL	Bolivie	MAR	Maroc
BRA	Brésil	MEX	Mexique
BUL	Bulgarie	MON	Monaco
CAN	Canada	MGL	Mongolie
CHI	Chili	NOR	Norvège
CHN	Rep. Pop. de Chine	NZL	Nouvelle-Zélande
CYP	Chypre	NED	Pays- Bas
KOR	Corée	PHI	Philippines
CRC	Costa Rica	POL	Pologne
CRO	Croatie	PUR	Porto- Rico
DEN	Danemark	POR	Portugal
EUN	Equipe Unifiée	PRK	Rèp. Dèm. Pop. de Corée
ESP	Espagne	ROM	Roumanie
EST	Estonie	SMR	Saint- Martin
USA	Etats- Unis d'Amérique	SEN	Sénégal
FIN	Finlande	SLO	Slovénie
FRA	France	SWE	Suède
GBR	Grande- Bretagne	SUI	Suisse
GRE	Grèce	TPE	Chinese Tapei
HON	Honduras	TCH	Tchécoslovaquie
HUN	Hongrie	TUR	Turquie
IND	Inde	ISV	Iles Vierges
IRL	Irlande	YUG	Yougoslavie

# LE COJO

Leur nom est différent : LAOC à Los Angeles, OCO à Calgary, SLOOC à Séoul, COOB à Barcelone, LOOC à Lillehammer... Leur mission est la même : organiser les Jeux Olympiques. Ces véritables entreprises ne ressemblent à aucune autre. Au fil des olympiades elles apparaissent là où le CIO a accordé sa confiance, avant de disparaître dès le lendemain des Jeux. Ici, plus qu'ailleurs, la devise olympique est de circonstance : aller toujours « plus vite, plus haut, plus fort ». Un compte à rebours permanent. Celui d'Albertville a été lancé le 17 Octobre 1986. 4 mois plus tard, naissait le COJO (Comité d'organisation des XVI<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie), le 24 février 1987, sous la forme d'une association loi 1901.

L'organisation et le mode de fonctionnement du COJO reposent sur 2 principes : une représentation effective et efficace des principaux partenaires des Jeux au sein des organes délibérants du COJO et un exécutif assurant la responsabilité opérationnelle sur l'ensemble des secteurs liés à la préparation des Jeux.

## Les organes délibérants :

### L'Assemblée Générale

Composée de 32 membres, elle est présidée par Messieurs **Jean Claude KILLY** et **Michel BARNIER**.

#### •Huit représentants du mouvement sportif et olympique

Messieurs

**Maurice HERZOG**, membre du Comité International Olympique,  
**Nelson PAILLOU**, Président du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF),  
**Claude CARTIER**, Secrétaire Général du CNOSF, Président de la Fédération Française de Golf,  
**Philippe CHATRIER**, membre du Comité International Olympique,  
**Pierre ABRIC**, Vice-Président du CNOSF, Président de la Fédération Française d'Escrime,  
**Bernard CHEVALLIER**, Président de la Fédération Française de Ski,  
**Jean BRUNIER**, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Savoie,  
**Bernard GOIX**, Président de la Fédération Française des Sports de Glace.

#### •Huit représentants des collectivités locales

Messieurs

**Charles MILLION**, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, député de l'Ain, Maire de Belley,  
**Alain MERIEUX**, Vice Président du Conseil Régional Rhône-Alpes,  
**Michel BARNIER**, Président du Conseil Général de la Savoie, Député de la Savoie,  
**Henry DUJOL**, Maire d'Albertville, Conseiller Régional,  
**Louis BESSON**, Maire de Chambéry et Conseiller Général,  
**Michel BAILLY**, Conseiller Général,  
**Michel ZIEGLER**, Maire de Courchevel,  
**André BAUDIN**, Maire de Tignes.

## •Huit représentants de l'État

Madame, Messieurs

**Frédérique BREDIN**, Ministre de la Jeunesse et des Sports,  
**Yves LEBAS**, Chargé de mission auprès du Premier Ministre,  
**Alain COLLOT**, Chef de Service à la Direction du Budget, représentant du Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances,  
**Jean-Marc GRAVIER**, représentant du Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères,  
**Christian PROUTEAU**, Préfet, représentant du Ministre de l'Intérieur,  
**Jean-pierre DUPORT**, Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale,  
**Philippe GRAILLOT**, Directeur des Sports au secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports,  
**Jacques LAMBERT**, Préfet de Savoie.

## •Huit personnalités qualifiées

Messieurs

**Jean- Claude KILLY**, Triple champion olympique,  
**Laurent BOIX-VIVES**, Président Directeur Général de la Société Rossignol,  
**Jacques DELORS**, Ancien Ministre, Président de la Commission des Communautés Européennes,  
**Léo LACROIX**, Vice champion olympique,  
**Jean GLAVANY**, Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques,  
**Guy PERILLAT**, Champion du monde de Ski Alpin,  
**Alain PERRIER**, Président de chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie,  
**Emmanuel RODOCANACHI**, Secrétaire Général de la Fédération Internationale d'Escrime.

## L'Executif

Placé sous l'autorité de Jean-Albert Corrand, Directeur Général, l'Exécutif du COJO est organisé autour de six grands secteurs : Sport (organisation des épreuves sportives, accréditations, relation avec le mouvement olympique, médical), Équipements (aménagement des équipements, transport, hébergement, restauration), Ressources Humaines (gestion du personnel, volontaires, sécurité, protocole et accueil, services généraux), Marketing et Communication (marketing, communication, billetterie, parcours de la flamme olympique, programme culturel et cérémonies), Télécommunication (gestion opérationnelle radio-télévision, presse écrite, télécommunications), Sites (directions délégués des sites olympiques) .

A ce jour, 320 personnes travaillent au COJO (6 en mars 87, 39 en janvier 88, 149 en janvier 89, 173 en janvier 90, 254 en janvier 91, 305 en décembre 91). De nombreux sportifs ont rejoint le COJO afin d'apporter leur expérience notamment Jean-Paul Pierrat (grand spécialiste français du ski de fond), chargé du ski nordique pour les Jeux, Perrine Pelen (médaillée olympique en ski alpin), responsable des villages olympiques, Georges Mauduit (vice-champion du monde en ski alpin), chargé de l'accueil, etc... La moyenne d'âge est de 34 ans.

Compte-tenu de la décentralisation des sites olympiques, le COJO a décidé de décentrer les responsabilités au niveau de chaque site. Dans ce cadre, un Directeur Délégué Site a été nommé pour chaque site olympique afin de coordonner, sous l'autorité du Directeur Général, les programmes et les actions développées par le COJO et d'assurer leur mise en œuvre opérationnelle pendant les Jeux. A ses côtés, un Responsable Sport assure pendant les Jeux, la direction des épreuves sportives.



## Le siège du COJO

Depuis mai 1989, le COJO est installé sur le site du Sauvay à Albertville où sont également aménagés le stade des cérémonies d'ouverture et de clôture, la halle de glace et l'anneau de vitesse.

Situé à côté d'un Lycée d'Enseignement Professionnel, ces locaux permettront l'extension de cet établissement scolaire au lendemain des Jeux.

Les locaux dans lesquels le COJO était implanté lors de sa création ont été reconvertis en espace d'accueil, d'exposition et d'information sur les Jeux olympiques, baptisé "Maison des Jeux olympiques". Ouvert en mai 1990, cet espace a accueilli aujourd'hui près de 150 000 visiteurs.



# BIOGRAPHIES

## **MICHEL BARNIER, Président du COJO**

40 ans, marié et père de 3 enfants, Michel Barnier est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris. Après avoir collaboré à plusieurs Cabinets Ministériels dont ceux de l'Environnement et de la Jeunesse et des Sports, il est élu en 1978 député de la Savoie. Auparavant, en 1973, il avait été élu, à 22 ans, Conseiller Général de ce département. Le 24 mars 1982, Michel Barnier est élu à la Présidence du Conseil Général de la Savoie. Il a été constamment réélu dans ces différents mandats.

A l'Assemblée Nationale, Michel Barnier est notamment membre de la Commission des Finances. A ce titre et au terme de 12 mois d'enquête et de travail, il a propulsé 100 nouvelles mesures pour l'environnement à l'origine de son livre « Chacun pour tous » publié en 1990.

## **JEAN-CLAUDE KILLY, Président du COJO**

Né le 30 août 1943 à Saint-Cloud (92), Jean-Claude Killy s'installe dès 1946 à Val d'Isère où ses parents ouvrent un magasin de sport. Très tôt, il se lance dans la pratique du ski. Membre de l'équipe de France à 16 ans, Jean-claude Killy remporte sa première course internationale en 1961 à Val d'Isère en slalom géant. Double champion du monde en août 1966 à Portillo, il gagne 23 compétitions sur 30 et 6 combinés, au cours de la saison 66-67. En 1968, aux Jeux de Grenoble, il est triple champion olympique (descente, slalom, géant) et met un terme à sa carrière sportive.

Jean-Claude Killy entame alors une nouvelle carrière dans le monde des affaires notamment aux États-unis et au Japon. En 1977, il prend des participations dans la Société Veleda, fabricant de pantalon de ski. En 1981, Jean-Claude Killy lance avec Michel Barnier la candidature d'Albertville et de la Savoie aux Jeux de 1992. Il est Président du COJO depuis mars 1988.

## **JEAN-ALBERT CORRAND, Directeur Général du COJO**

62 ans, marié et père de 2 enfants, Jean-Albert Corrand a fait toute sa carrière dans différentes entreprises de mécanique lourde et de travaux publics spéciaux. Il a été notamment administrateur de sociétés industrielles et Président du groupe SATM, entreprise de 500 salariés dont le siège social est à Chambéry (Savoie).

Chargé en 1984 par Michel Barnier et Jean-Claude Killy d'une mission permanente de relations avec les membres du CIO au titre du Comité de Candidature, Jean-Albert Corrand a été nommé Directeur Général du COJO le 3 mai 1988.

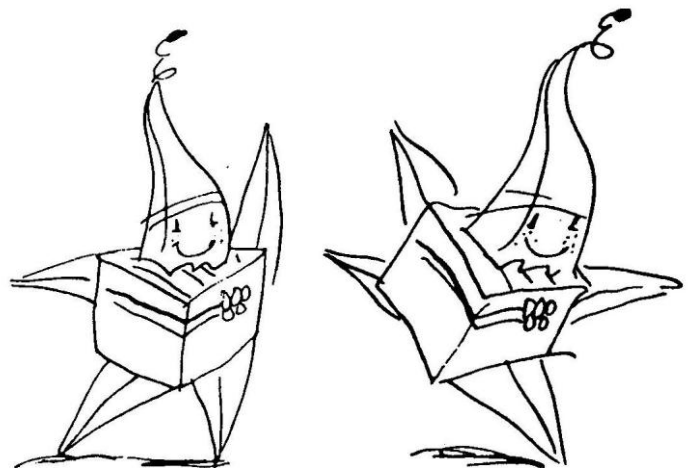
Ancien Président de clubs sportifs, Jean-Albert Corrand a pratiqué l'athlétisme et le rugby. Il est également passionné d'alpinisme et pilote d'hélicoptère.

# LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX JEUX OLYMPIQUES

Devant l'importance de l'engagement de l'État, et à travers lui, de l'ensemble de la Nation, dans la préparation et le succès des Jeux d'Albertville, le Premier Ministre a décidé la création de la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques d'Hiver de 1992. Il en a confié la responsabilité à Jean Glavany, Préfet, le 27 juillet 1988. Le Délégué Interministériel a pour tâche de coordonner l'action de l'État, premier partenaire du COJO, dans ses nombreuses interventions.

Cette mission, qui s'appuie aussi bien sur les pouvoirs publics centraux que locaux, recouvre plusieurs volets :

- Veiller à la bonne exécution des programmes directement ou indirectement liés aux Jeux olympiques et auxquels l'État participe ainsi que faciliter l'action du COJO pour l'ensemble des démarches administratives.
- A travers l'engagement de l'État, mobiliser tous les Français autour des Jeux d'Albertville.
- Organiser la valorisation de l'économie française à travers les Jeux olympiques.



# LES VOLONTAIRES "ÉQUIPE 92"

Tradition oblige, les Jeux olympiques ne se font pas sans volontaire.

Ils étaient 25 000 à Los Angeles en 1984 et 12 000 à Calgary en 1988. Leur adhésion et leur participation à ces récentes fêtes olympiques ont montré la part déterminante qu'ils prennent dans l'organisation et la réussite des Jeux.

A Albertville, en 1992, ils sont 8 000 réunis au sein d'Équipe 92.

Dès 1988, le COJO a mis en place une Direction des Volontaires chargée de recruter, former, motiver et affecter les volontaires selon une stratégie rigoureuse et originale.

En effet, pour chaque site, à partir de l'étude des dispositifs d'organisation et du calendrier des épreuves s'y déroulant, les Directions du COJO (sport, marketing, équipements, etc...) ont identifié l'ensemble des missions à accomplir dans le souci d'optimiser l'emploi des volontaires et d'assurer une cohérence de fonctionnement sur le site. Cette méthode a permis de privilégier la qualité des candidatures plutôt que leur nombre, en répondant aux besoins précis de l'organisation.

Sur 12 000 demandes, 9 000 dossiers de volontaires titulaires et remplaçants ont été enregistrés. Équipe 92 se compose à 40% de femmes et à 60% d'hommes, l'âge moyen féminin étant de 34 ans et l'âge moyen masculin, de 40 ans.

Les équipiers sont originaires des sites (ou peuvent s'y loger) pour 50% d'entre eux. Les autres proviennent de réseaux associés à l'organisation des Jeux : entreprises partenaires du Club Coubertin (2 500), communautés scolaires et universitaires (1 000), mouvements associatifs...

De cette façon, l'ensemble des régions françaises et l'ensemble du monde professionnel sont représentés. Leurs affectations sont connues depuis mai 1991 : 23 % sont affectés à la fonction Transport : conduire, accompagner dans les déplacements ; 22 % sont affectés à la fonction Sports : contrôler la régularité des épreuves, assister les athlètes dans leur préparation ; 15% accueillent, informent, guident, assistent les VIP, les journalistes et les spectateurs ; 12 % contrôlent l'accès aux enceintes olympiques. Les autres assurent la santé des athlètes et des spectateurs, interprètent, traduisent, accréditent... Ils sont affectés directement sur les sites : le plus petit : La Tania : 82, le plus grand : Albertville : 1200.

Deux types de formations leur ont été proposés : une formation générale et une formation spécifique. Pour la première, l'EAO (enseignement assisté par ordinateur) a semblé la meilleure façon d'appréhender un public aussi hétérogène. Ce produit original et attractif a permis d'aborder l'olympisme, les sites et les sports, le défi olympique, les sites et les missions. La formation spécifique est, quant à elle, destinée à informer le volontaire sur sa mission, sa vie pratique, son site d'affectation. De courte durée, elle a été diffusée sur les sites mêmes dans la semaine qui précède les Jeux.

Enfin, le COJO a été très attentif à maintenir la mobilisation de chaque membre d'Équipe 92, selon un véritable « parcours de motivation » dont l'un des moments dominants a été *la journée de rencontre de tous les équipiers, baptisée « Équipe 92 : la journée », le 24 novembre 1991, à Lyon à la Halle Tony Garnier.*



# LES FORCES DE SECURITE

Le contexte géographique des Jeux, la forte médiatisation de l'événement, la quantité et la qualité des personnes présentes sur le site olympique pendant les Jeux nécessitent la mise en place d'un dispositif de sécurité dont l'efficacité repose sur une bonne identification des compétences, des missions et des moyens.

## • La répartition des compétences entre le COJO et l'Etat

Conformément à la charte olympique, le COJO a la charge de la sécurité à l'intérieur des espaces directement liés à l'organisation et au déroulement des Jeux (enceintes sportives de compétition et d'entraînement, sites d'hébergement,...)

Pour sa part, l'État est responsable de l'ordre public et exerce ainsi ses missions régaliennes de sûreté, de sécurité et d'organisation des secours dans l'ensemble du site olympique et plus généralement de la Savoie. Seule exception, la police des épreuves est assurée à la demande du COJO par des représentants de la Police Nationale et la Gendarmerie.

## • Les missions

- *la sûreté* : lutte anti-terroriste, protection individuelle de VIP.

- *la sécurité* : praticabilité du réseau routier et régulation de la circulation, régularité de l'approvisionnement énergétique, qualité des télécommunications, prévention des sinistres naturels (notamment les avalanches), régulation de la circulation aérienne...

- *les secours* : organisation des chaînes d'évacuation sanitaire, assistance aux spectateurs, contrôle de l'hygiène et de la salubrité,...

## • Les moyens

- *L'État* :

Deux conventions signées par le COJO avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Défense définissent les moyens mis en œuvre par l'État.

Au titre du Ministère de l'Intérieur :

- Environ 2000 représentants de la Police Nationale (CRS, Renseignements Généraux, Police Aérienne des Frontières, Unité de coordination de surveillance du territoire)
- Environ 1000 représentants de la protection civile (sapeurs-pompiers, unités de déminage, sécurité civile,...)

Au titre du Ministère de la Défense :

• Environ 2000 militaires de l'armée de terre et de l'air chargés d'installer et de mettre en œuvre un système de transmission (RITA) reliant les maillons essentiels du dispositif de sécurité, d'assurer la surveillance du site olympique et d'intervenir, le cas échéant, pour dégager rapidement une zone difficile d'accès, d'assurer la sûreté aérienne. Par ailleurs, le service de santé de l'armée est présent sur les stades d'entraînement de Val d'Isère et Méribel et sur les épreuves de biathlon aux Saisies et interviendra en cas de risques majeurs.

• 2800 personnels de la Gendarmerie chargés de veiller à la sécurité publique générale, la gestion opérationnelle de la circulation routière,...

## *-le COJO*

Afin d'assurer sa mission au sein des enceintes olympiques, le COJO s'appuie sur plusieurs partenaires et des volontaires dans le cadre de tâches dénuées de danger.

- 300 personnes de Sécuripost chargées du gardiennage, de la surveillance et de transports dits « sensibles ». Pour assurer la sécurité des enceintes olympiques, le COJO utilise également des moyens techniques de M2S et Thomson installés par le personnel de Sécuripost : système de vidéo et télésurveillance, moyens spéciaux de détection,...
- 1000 volontaires chargés du contrôle d'accès des accrédités et des spectateurs.
- 500 volontaires chargés de l'assistance aux spectateurs : gestion des foules, plan d'évacuation,...

### • **L'organisation**

L'organisation du dispositif de sécurité est placée sous la responsabilité opérationnelle du Préfet de la Savoie. Il pourvoit notamment à la préparation et à l'exécution des mesures réglementaires en vertu de ses pouvoirs propres ou par substitution aux autorités décentralisées. Il veille à la parfaite concentration des mesures à mettre en œuvre avec le COJO, les responsables publics et les partenaires privés.

Le Préfet de Savoie est assisté de :

- un Préfet chargé de la coordination de l'ensemble des dispositions visant à assurer la sûreté, la sécurité et les secours.
- 7 sous-Préfets chargés de la préparation et de la direction opérationnelle des mesures de sûreté, sécurité et secours.

Il dispose d'un état-major et de 7 PC de secteur.

## **L'ORGANISATION MEDICALE**

Pour répondre à sa responsabilité, le COJO s'est doté d'une direction déléguée à la santé, rattachée à la direction des sports, à laquelle viennent s'ajouter un certain nombre de volontaires, dans tous les domaines spécifiques à la santé.

Cette direction s'est fixée 3 missions principales :

- Les secours et les soins sur le site : cette mission a été confiée à Mondial Assistance (pour les athlètes et les accrédités) et à la Croix Rouge Française (pour les spectateurs).
- Les contrôles : contrôle de féminité selon une technique de test élaborée par deux médecins savoyards et adoptée par le CIO, contrôle antidopage. Les prélèvements sont faits sur les sites au niveau du centre de contrôle antidopage et les analyses sont traitées à Moûtiers.
- Alimentation et nutrition : La nutrition - thème santé du COJO – a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation avec le partenariat de Yoplait. Le COJO a élaboré un cahier des charges précis concernant la nutrition des athlètes ; il a été adressé aux différents services de restauration. Au total, 415 personnes du corps médical et 100 pisteurs-secouristes assurent la couverture médicale pendant les Jeux. Ils disposent de 35 véhicules de secours et d'une dizaine d'hélicoptères. Ils s'appuient sur l'important dispositif de secours mis en place par les pouvoirs publics (Pompiers, Samu...)

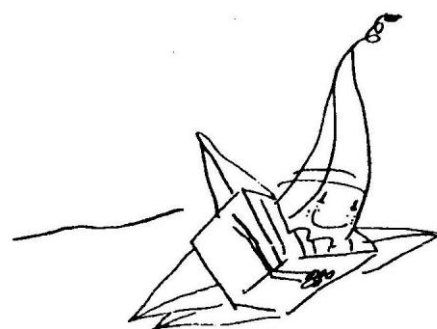
# LES PARTENAIRES ECONOMIQUES

## LE TOP PROGRAMME

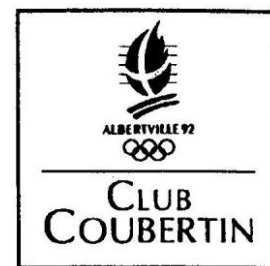
C'est le nom du programme de soutien international aux Jeux développé par le CIO, pour un nombre limité de catégories de produits.

Les Comités d'organisation des Jeux d'Albertville et de Barcelone ont conclu, le 27 juillet 1988, un accord avec le CIO portant sur la reconduction du programme TOP pour les Jeux de 92, TOP2, qui rassemble les entreprises suivantes :

ENTREPRISE	CATÉGORIE DE PRODUIT OU DE SERVICES
COCA-COLA KODAK RICOH 3M	Boissons non alcoolisées Produits et services photographiques Équipement de télécopie Enregistrement de données vidéo-audio, adhésifs, revêtements de sol, etc.
MATSUSHITA BROTHER EMS Chronopost MARS TIME/SPORTS ILLUSTRATED PHILIPS VISA BAUSH & LOMB	Fours micro-onde Machines à écrire Courrier express Confiserie et gâteaux apéritifs Magazines Rasoirs électriques Système de paiement Système optique et appareillage dentaire



**LE CLUB COUBERTIN**  
**12 entreprises sélectionnées**



ENTREPRISE	CATÉGORIE DE PRODUIT OU DE SERVICES
IBM	Matériels et services informatiques
CREDIT LYONNAIS	Produits bancaires
RENAULT	Véhicules automobiles
BIS	Travail temporaire
AGF	Produits d'assurances
SNCF	Transport intérieur de voyageurs et de marchandises
EVIAN	Eau minérale, bière sans alcool
CANDIA-YOPLAIT	Produits laitiers
ALCATEL	Matériels de télécommunication y compris fax
FRANCE TELECOM	Services de télécommunication
THOMSON	TV, vidéo et audio grand public
LA POSTE	Services postaux (vitesse normale et rapide de courrier et colis inférieur à 75 kg)

8 septembre 1988 : le COJO présente ses deux premiers partenaires économiques et la création du CLUB COUBERTIN.

Une démarche originale qui constitue **une première dans l'histoire du partenariat sport-entreprise** : le Club COUBERTIN associe un nombre limité d'entreprises leaders sur leur marché et représentatives de l'économie française, autour d'un projet commun qui tend à la pleine réussite des Jeux d'Albertville.

*Deux objectifs :*

- Maximiser les retombées d'image et de notoriété
- Partager les privilèges d'être présents dans les meilleures conditions durant les Jeux.

En contrepartie, le COJO met à la disposition des membres du CLUB COUBERTIN, un ensemble de droits et prestations exclusifs par catégorie de produits ou de services.

*Un pari audacieux :* préparer ensemble, activement, l'évènement olympique. Un pari d'ores et déjà réussi : en effet, au-delà du simple engagement financier et technique, le CLUB COUBERTIN constitue l'un des piliers de l'organisation des Jeux, en apportant :

- Un soutien humain, par la mobilisation des 1 200 000 salariés des entreprises membres
- Un soutien logistique, grâce à la réunion des compétences et des savoir-faire des 12 partenaires
- Et depuis décembre 1989, un soutien sportif, par **des actions de mécénat** engagées en direction de 77 jeunes athlètes qui défendront les couleurs françaises à Albertville en 1992.

Les membres du CLUB ont témoigné de leur enthousiasme et de leur motivation en se retrouvant les 24 et 26 mars 1990 aux Arcs pour le **Trophée Coubertin**, compétition amicale entre chacune des 12 équipes présélectionnées, trophée remporté par la Poste devant la SNCF et les AGF. Du 23 janvier au 18 février 1991, le **Train CLUB COUBERTIN** a relié 23 grandes villes de France pour présenter les Jeux à près de 120 000 visiteurs. Il s'est arrêté à Albertville un an jour pour jour avant la cérémonie d'ouverture.



## LES FOURNISSEURS OFFICIELS

24 entreprises, dont le COJO s'est assuré le concours pour couvrir l'ensemble de ses besoins qui n'ont pas été pris en charge par les partenaires du Club Coubertin, en particulier dans les secteurs techniques requis pour l'organisation des Jeux, ont acquis le titre de Fournisseur Officiel.

Ces critères respectent l'esprit général de la commercialisation des Jeux : une offre de produits ou de services de qualité dont l'image est compatible avec celle des Jeux olympiques. Leur soutien autorise les Fournisseurs Officiels à utiliser l'emblème des Jeux. Ils bénéficient également d'un programme de relations publiques pendant les Jeux.

ENTREPRISE	CATÉGORIE DE PRODUIT OU DE SERVICES
K-WAY	Vêtements d'extérieur
VINCO	Mobilier de bureau
GENERALE SUCRIERE/EUROSUCRE	Sucre
VICAT	Ciments et produits dérivés
KANTERBRAU/TOURTEL	Bière sans alcool
AIR FRANCE	Compagnie de transports aériens « transport international des XVIes Jeux olympiques d'hiver »
GASPARD	Fournitures de bureau
BOSE	Matériel de sonorisation professionnel
GESTETNER	Matériel de reprographie
M2S	(Matra communication) Systèmes de Sécurité
ARJO WIGGINS	Fourniture et distribution de papier
MICHELIN	Pneumatiques
ANDERSEN CONSULTING	Conseil et ingénierie informatique
MONDIAL ASSISTANCE	Assistance médicale
CNDB « LE BOIS AVANCE »	Comité National pour le Développement du Bois
ELIS	Sanitaire et habillement
SECURIPOST	Gardiennage, transport de fonds, infirmerie
POLYMEDIAS	Affichage publicitaire pour La Poste
MERLIN GERIN	Matériel électrique
FRANCE EQUIPEMENT	Tribunes et gradins temporaires
GROUPE LYONNAISE DES EAUX-DUMEZ	Services
TMG	Nettoyage
JEAN LEFEBVRE	Parkings, voirie et réseaux divers
SONACOTTRA	Hébergement temporaire

## LES LICENCIES DE MARQUE

Afin de promouvoir les Jeux olympiques, le COJO développe un programme restreint de licences de marque concernant la fabrication et la diffusion de produits avec les emblèmes des Jeux d'hiver de 1992, textile, insignes, jeux, etc...

ENTREPRISE	CATÉGORIE DE PRODUIT OU DE SERVICES
SPORTSWEAR 92	Débardeurs, tee-shirt, sweat-shirts, joggings, parapluies, parasol, coiffes, gants de ski
STRAPIN'S	Badges métalliques, porte-clés métalliques
LOGITOYS	Déclinaison de la mascotte en volume, jeux et jouets, bagagerie et accessoires en toile
EDITIONS ANDRE	Cartes postales
OPINEL	Coutellerie
MONNAIE DE PARIS	Monnaies et médailles
FLAMAGAS	Briquets et montres
SERVIA	Vaisselle et accessoires
TEFAL	Appareils à raclette

## LES PROGRAMMES SPECIAUX

### Le programme des monnaies :

La monnaie de Paris émet une série exceptionnelle de 9 pièces de collection en or et en argent sur le thème des XVI<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver d'Albertville et de la Savoie.

La 10<sup>e</sup> et la dernière pièce, à l'effigie du Baron Pierre de Coubertin, a été émise en or uniquement, en octobre 1991.

### Le programme des médailles :

Une série de médailles, dont le thème est l'évocation des villes qui ont accueilli les Jeux olympiques d'hiver, est commercialisée sur le territoire français par la Monnaie de Paris.

### Le programme philatélique :

Avec une série de 12 timbres, La Poste réalise le plus gros programme philatélique jamais envisagé sur un seul événement. L'émission des timbres a débuté le 8 février 1990 et s'est poursuivie jusqu'aux Jeux. Excepté le 1<sup>er</sup> timbre consacré à l'emblème des Jeux d'Albertville, et le dernier qui reprend le logotype du Parcours de la Flamme olympique, les 10 autres associent les grandes disciplines olympiques à leur site d'accueil.



## **LE BUDGET DES JEUX**

# LE BUDGET DES JEUX OLYMPIQUES

## (en pourcentage du montant total)

DEPENSES		RECETTES	
Installations sportives	24.10%	Droits de TV	31.32%
Technologie	13.50%	Commercialisation	29.01%
Hébergement-villages	11.54%	Monnaies olympiques	1.26%
Médias	11.75%	Vente de billets	3.65%
Organisation	35.35%	Prestations fournies	1.72%
Divers	2.65%	Reventes matériels	1.55%
Frais financiers	1.11%	Participations publiques	20.86%
		Hébergement	7.04%
		Produits financiers et divers	3.59%

(15 janvier 1991)

Dernier budget communiqué (30 avril 1991) : 3947 MF en dépenses et en recettes.

La dernière Assemblée Générale du COJO avant les Jeux olympiques, qui s'est tenue le 19 décembre 1991 au Centre Principal de Presse à la Léchère, a approuvé les comptes de gestion de l'exercice 1991. Dans ce cadre, Jean-Albert Corrand, Directeur Général du COJO, a rappelé l'objectif de l'équilibre financier, possible mais difficile compte tenu notamment du surcoût de certains équipements sportifs (piste de bobsleigh et de luge et tremplins de saut). Jean-Albert Corrand a également souligné que certains postes budgétaires restent soumis à des incertitudes liées aux conditions de déroulement des Jeux. Par exemple :

- l'obligation éventuelle de reporter des épreuves selon les conditions météorologiques,
- le coefficient de remplissage des hébergements réservés par le COJO,
- la revente de matériels et construction après les Jeux.

Enfin, Jean-Albert Corrand a précisé que ces variations, accentuées par la situation économique générale, créent une incertitude limitée sur le budget global des Jeux qui se caractérise néanmoins par une relative stabilité.

Les Présidents du COJO, le Délégué Interministériel aux Jeux olympiques, Jean Glavany, et les membres de l'Assemblée Générale ont réaffirmé leur attachement solidaire à l'objectif de l'équilibre financier des Jeux olympiques.

La prochaine Assemblée Générale du COJO est prévue en avril 1992.



## **LES MEDAILLES DES JEUX**

# LES MEDAILLES OLYMPIQUES

A Albertville, le laurier, symbole traditionnel de la victoire, et la montagne, théâtre majestueux de ces Jeux d'hiver qui retrouvent ainsi leur décor naturel, illustrent les médailles ; pour la première fois, ces motifs ne sont pas gravés dans le métal mais finement ciselés dans la transparence du cristal, un matériau qui rappelle la roche extraite des montagnes savoyardes et dont la beauté pure et sobre est en parfaite harmonie avec les tendances visuelles choisies pour les Jeux d'Albertville.

Les médailles, serties d'or, d'argent ou de bronze sont entièrement réalisées à la main. La création a été confiée à la Maison Lalique, label inégalable pour les amateurs d'art et de cristal, et support prestigieux de la culture et des traditions françaises.

Le projet, totalement inédit, a été présenté au Président du CIO – SE Juan-Antonio Samaranch – qui l'a chaleureusement accepté !

## *Quelques chiffres :*

- 56 cérémonies : 38 sur les sites extérieurs, 18 sur les patinoires
- le jour mini : 23 février, une seule cérémonie (hockey)
- le jour maxi : 22 février, 6 cérémonies
- 330 médailles olympiques (110 d'or, 110 d'argent, 110 de bronze)

# LES PODIUMS OLYMPIQUES

Selon Jean-Claude Killy, le podium est pour l'athlète « l'aboutissement d'un rêve ». C'est pourquoi, pour la première fois de l'histoire des Jeux, il a été demandé à un artiste, le sculpteur-designer français Martin Szekely, de créer les podiums olympiques, qui ont été réalisés en mélèze des Alpes.

A la symbolique du bois, matériau chaleureux qui évoque les chalets alpins, s'associe celle de la neige, puisque la plus haute marche du podium représente le cristal des neiges. Entourant le piédestal, ces formes évoquent également la couronne de laurier remise aux vainqueurs des Jeux olympiques dans l'antiquité.

20 podiums ont été réalisés. Leurs dimensions : 3 m 50 de long, 2 m de large, 83 cm de haut.

Le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois), fournisseur officiel, et 700 000 ouvriers, charpentiers, menuisiers et compagnons de la filière du bois, sont associés à l'œuvre.

# LES REMISES DE MEDAILLES

La cérémonie de remise des médailles est un temps fort des Jeux. Entre le 8 et le 23 février 1992, à l'occasion de 56 cérémonies protocolaires, les médailles -330 au total pour les épreuves olympiques- seront remises aux athlètes par le Président du CIO, un membre du CIO désigné par lui, ou un membre des fédérations internationales choisi par le CIO.

Le ton et le style des cérémonies de remise des médailles, conformément à la charte olympique, est résolument très solennel. Cette tradition célèbre ainsi l'envergure du résultat sportif et perpétue la grandeur de l'olympisme.

A l'occasion des XVIes Jeux olympiques d'hiver d'Albertville, les médailles, pour la première fois, seront acheminées par des enfants, afin de rappeler l'engagement des jeunes savoyards dans la candidature d'Albertville.

# PLANNING MEDAILLES VAINQUEURS

Jours	Sites + Epreuves	Horaires	Médailles
Dimanche 9.2	Les Saisies	Ski de fond D	3
	Courchevel	Saut	3
	Val d'Isère	Ski alpin/descente H	3
	Albertville	Patinage vitesse D	3
Lundi 10.2	Les Saisies	Ski de fond H	3
	La Plagne	Luge H	3
	Albertville	Patinage vitesse D	3
	Tignes	Ski artistique ballet	6*
Mardi 11.2	Les Saisies	Biathlon D	3
	Val d'Isère	Ski alpin/combiné H	3
	Albertville	Patinage artistique C	6
Mercredi 12.2	Les Saisies	Biathlon H	3
	Courchevel	Combiné nordique	3
	La Plagne	Luge D	3
	Albertville	Patinage vitesse D	3
Jeudi 13.2	Les Saisies	Ski de fond H	3
	Les Saisies	Ski de fond D	3
	Méribel	Ski alpin/combiné D	3
	Tignes	Ski artistique bosses	6
	Albertville	Patinage vitesse H	3
Vendredi 14.2	Les Saisies	Biathlon D	9
	Courchevel	Saut	12
	La Plagne	Luge H	6
	Albertville	Patinage vitesse D	3
Samedi 15.2	Les Saisies	Ski de fond H	3
	Les Saisies	Ski de fond D	3
	Méribel	Ski alpin/descente D	3
	Albertville	Patinage artistique	3
	Albertville	Patinage vitesse H	3
Dimanche 16.2	Les Saisies	Ski de fond H	12
	Courchevel	Saut	3
	Val d'Isère	Ski alpin/ Super G H	3
	La Plagne	Bob à 2	6
	Albertville	Patinage vitesse H	3
	Tignes	Ski artistique saut	6*

Lundi 17.2	Les Saisies	Ski de fond D	19 h 00	12
	Méribel	Ski alpin/super G D	19 h 00	3
	Albertville	Dance sur glace	22 h 45	6
	Albertville	Patinage vitesse D	19 h 00	3
Mardi 18.2	Les Saisies	Ski de fond H	19 h 00	12
	Courchevel	Combiné nordique E	19 h 30	9
	Val d'Isère	Ski alpin/Géant H	19 h 00	3
	Albertville	Patinage vitesse H	18 h 00	3
Mercredi 19.2	Les Saisies	Biathlon D	19 h 00	3
	Méribel	Ski alpin/descente D	19 h 00	3
Jeudi 20.2	Les Saisies	Biathlon H	19 h 00	3
	Méribel	Ski alpin/Slalom D	19 h 00	3
	Albertville	Patinage vitesse H	19 h 00	3
	Albertville	Vitesse piste courte HD	21 h 30	18
Vendredi 21.2	Les Saisies	Ski de fond D	19 h 00	3
	Albertville	Patinage artistique D	21 h 45	3
Samedi 22.2	Les Saisies	Ski de fond H	19 h 00	3
	Les Menuires	Ski alpin H	18 h 00	3
	La Plagne	Bob à 4	18 h 00	12
	Albertville	vitesse piste courte HD	22 h 30	18
	Les Arcs	Ski de vitesse	18 h 00	6*
	Pralognan	Curling	18 h 00	6*
Dimanche 23.2	Méribel	Hockey	17 h 15 ou 18 h 15	69

Les chiffres suivis d'une étoile \* représentent les médailles de démonstration.